



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 4
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, February 1, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 1 février 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté
Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey

III

Appearances / Comparutions

Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Media Coalition	Christian Leblanc Patricia Hénault
Centre for Free Expression	John Mather Michael Robson

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	No one appearing
Conservative Party of Canada	Michael Wilson Nando de Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. DANIEL ROGERS, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MR. DAVID VIGNEAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MS. ALIA TAYYEB, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Jean-Philippe Mackay	8
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron(cont'd/suite)	50
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. John Mather	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Michael Robson	84
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Christian Leblanc	88
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	106
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Jon Doody	114
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	120
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	129
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	137

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN.DOC 3	Institutional Report on the Protection of Information in the National or Public Interest - Public Inquiry into Foreign Interference in Federal Electoral Processes	4
CAN.DOC 4	Rapport institutionnel sur la protection de l'information dans l'intérêt national ou public - Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques	4
WIT 3	Interview Summary: David Vigneault (Canadian Security Intelligence Service), Alia Tayyeb (Communications Security Establishment), Daniel Rogers (Privy Council Office)	4
WIT 4	Résumé d'entrevue : David Vigneault (Service canadien du renseignement de sécurité), Alia Tayyeb (Centre de la sécurité des télécommunications), Daniel Rogers (Bureau du Conseil privé)	4
CAN 900	Report on the Assessment of the Critical Election Incident Public Protocol - May 2020	5
CAN 3781	Threats to Canadian Federal Election 2021	5
CAN 5780	CSIS National Security Brief	5
CAN 5781	PRC Interference	5
CAN 5784	The PRC Foreign Interference	5
CAN 5787	CSIS Intelligence Report	5
CAN 5792	CSIS National Security Brief	5
CAN 5810	CSIS Intelligence Report	5
Can 5811	PRC Foreign Interference in Canada: A Critical National Security Threat	5

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN 5816	CSIS Intelligence Report	5
CAN 5824	SITE TF Update On Foreign Interference Threats To Canadian Democratic Institutions – 2021	5
CAN 5836	CSIS Intelligence Report	6
CAN 5847	CSIS Intelligence Report	6
CAN.DOC 1	Letter to Commission from Government of Canada - National Security Confidentiality Review	6
CAN.DOC 2	Lettre à la Commission de la part du Gouvernement du Canada: Rapport institutionnel sur la protection de l'information dans l'intérêt national ou public	6
CFE 2	Report of the Events Relating to Maher Arar - Analysis and Recommendations	91
MDC 2	Countering an Evolving Threat: Update on Recommendations to Counter Foreign Interference in Canada's Democratic Institutions	99
MDC 1	National Security Transparency Commitment – Excerpt	104
HRC 2	Canadian Security Intelligence Service Act, RSC 1985, c C-23	111
RCD 7	Foreign Interference and You	125
JKW 21	Ministerial Direction on Threats to the Security of Canada Directed at Parliament and Parliamentarians	133

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le jeudi 1 février 2024 à 10 heures

LE GREFFIER: À l'ordre s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La commissaire Hogue préside.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour tout le monde. Bonjour et bienvenue.

Me GORDON CAMERON: Bonjour. Merci.

COMMISSAIRE HOGUE: M. Cameron, vous allez être le... l'avocat de l'interrogatoire ce matin. J'ai un téléphone cellulaire et je n'ai aucune intention de l'utiliser, sauf pour vérifier l'horloge et l'heure.

Me GORDON CAMERON: Bonjour, Madame la Commissaire. Je m'appelle Gordon Cameron. Je fais partie de l'équipe juridique de la Commission. Ce matin, je suis avec Me Jean-Philippe MacKay qui sera un des avocats qui posera des questions au témoin.

Ce matin, nous avons un panel de témoins. Et contrairement à hier, où nous avons des anciens responsables du renseignement... de renseignement, oui, aujourd'hui, nous avons les fonctionnaires qui sont responsables et qui occupent ces fonctions en termes de renseignement. Vous allez constater qu'il y a une différence dans les procédures d'aujourd'hui. C'est-à-dire que les personnes qui comparaissent aujourd'hui sont des témoins et vont fournir des preuves plutôt que simplement une discussion.

Je vous présente les membres de ce panel. Il

1 y a M. Daniel Rogers, qui est le conseiller adjoint à la
2 sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier
3 ministre. Et au milieu du panel, et à côté de M. Rogers, il
4 y a M. David Vigneault, le directeur du Service canadien de
5 renseignement de sécurité. Et à côté de lui, Mme Alia
6 Tayyeb, la chef adjointe des besoins en renseignement
7 électromagnétique au Centre de la sécurité des
8 télécommunications.

9 Je demanderais au responsable de confirmer la
10 présence des témoins.

11 **LE GREFFIER:** (Interprétation manquante).

12 **M. DANIEL ROGERS:** Je m'appelle Daniel
13 Rogers. Mon nom s'épelle R-O-G-E-R-S.

14 **--- M. DANIEL ROGERS, Sous affirmation solennelle:**

15 **LE GREFFIER:** (Interprétation manquante).

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** David Vigneault.

17 **--- M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle:**

18 **LE GREFFIER:** (Interprétation manquante).

19 **Mme ALIA TAYYEB:** Alia Tayyeb, T-A-Y-Y-E-B.

20 **--- Mme ALIA TAYYEB, Sous affirmation solennelle:**

21 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON:**

22 **Me GORDON CAMERON:** Merci aux membres du
23 panel.

24 Pour le procès-verbal, vous avez probablement
25 avec vous les documents qui s'intitulent le Rapport
26 institutionnel sur la protection de l'information dans
27 l'intérêt national ou public. Et les parties pourront
28 trouver ce document à 10-3.

1 Et M. Rogers, comme représentant du panel, du
2 Conseil privé, pouvez-vous confirmer que ce rapport a été
3 préparé par le gouvernement du Canada et représente les
4 preuves du gouvernement du Canada devant cette Commission?

5 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

6 **Me GORDON CAMERON:** Les membres du panel,
7 vous allez également être au courant d'un document intitulé
8 résumé d'entrevue, entrevue du 16 janvier '24, et ce document
9 est le WIT-4.

10 Et je demande aux témoins, avez-vous des
11 corrections à apporter à ce résumé d'entrevue?

12 **M. DANIEL ROGERS:** Non.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** (Interprétation
14 manquante).

15 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que c'est un
16 résumé... un bon résumé de votre entrevue avec les membres de
17 la Commission le 16 janvier 2024?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

19 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui.

20 **Me GORDON CAMERON:** Finalement, les parties
21 seront au courant de la lettre du procureur général du Canada
22 en date du 15 décembre 2023. Il s'agit d'un annexe au
23 document qui est l'annexe au rapport CAN.10,3. Dans cette
24 lettre, on fait référence à 13 documents qui ont été
25 caviardés. Mais, ces documents ne faisaient pas partie des
26 preuves, mais maintenant, j'aimerais quand même passer en
27 revenu ces 13 documents qui feront maintenant partie des
28 preuves.

1 Alors, il y a CAN 900, et ça finit par CAN
2 58. Et je demanderais au responsable de consigner ces
3 documents au procès-verbal.

4 **--- PIÈCE N° CAN.DOC 3:**

5 Institutional Report on the
6 Protection of Information in the
7 National or Public Interest - Public
8 Inquiry into Foreign Interference in
9 Federal Electoral Processes

10 **--- PIÈCE N° CAN.DOC 4:**

11 Rapport institutionnel sur la
12 protection de l'information dans
13 l'intérêt national ou public -
14 Enquête publique sur l'ingérence
15 étrangère dans les processus
16 électoraux et les institutions
17 démocratiques

18 **--- PIÈCE N° WIT 3:**

19 Interview Summary: David Vigneault
20 (Canadian Security Intelligence
21 Service), Alia Tayyeb (Communications
22 Security Establishment), Daniel
23 Rogers (Privy Council Office)

24 **--- PIÈCE N° WIT 4:**

25 Résumé d'entrevue : David Vigneault
26 (Service canadien du renseignement de
27 sécurité), Alia Tayyeb (Centre de la
28 sécurité des télécommunications),

1 Daniel Rogers (Bureau du Conseil
2 privé)

3 --- PIÈCE N° CAN 900:
4 Report on the Assessment of the
5 Critical Election Incident Public
6 Protocol - May 2020

7 --- PIÈCE N° CAN 3781:
8 Threats to Canadian Federal Election
9 2021

10 --- PIÈCE N° CAN 5780:
11 CSIS National Security Brief

12 --- PIÈCE N° CAN 5781:
13 PRC Interference

14 --- PIÈCE N° CAN 5784:
15 The PRC Foreign Interference

16 --- PIÈCE N° CAN 5787:
17 CSIS Intelligence Report

18 --- PIÈCE N° CAN 5792:
19 CSIS National Security Brief

20 --- PIÈCE N° CAN 5810:
21 CSIS Intelligence Report

22 --- PIÈCE N° CAN 5811:
23 PRC Foreign Interference in Canada: A
24 Critical National Security Threat

25 --- PIÈCE N° CAN 5816:
26 CSIS Intelligence Report

27 --- PIÈCE N° CAN 5824:
28 SITE TF Update On Foreign

1 Interference Threats To Canadian
2 Democratic Institutions - 2021

3 --- PIÈCE N° CAN 5836:

4 CSIS Intelligence Report

5 --- PIÈCE N° CAN 5847:

6 CSIS Intelligence Report

7 --- PIÈCE N° CAN.DOC 1:

8 Letter to Commission from Government
9 of Canada - National Security
10 Confidentiality Review

11 --- PIÈCE N° CAN.DOC 2:

12 Lettre à la Commission de la part du
13 Gouvernement du Canada: Rapport
14 institutionnel sur la protection de
15 l'information dans l'intérêt national
16 ou public

17 **Me GORDON CAMERON:** Et, je demanderais aux
18 parties que lorsque vous faites référence à ces documents,
19 leur numéro de preuve commence par le CAN. Donc, vous allez
20 dire par exemple que c'est CAN 37,51. Et les responsables
21 pourront probablement l'afficher à l'écran au fur et à mesure
22 de votre témoignage.

23 Et, Madame la Commissaire, j'aimerais offrir
24 l'observation suivante pour l'information des participants et
25 des participantes. Pour ce qui est de ces 13 documents, ce
26 panel peut... répondra à des questions au sujet du caviardage
27 de ces documents, mais cette semaine, nous n'allons pas poser
28 des questions au sujet de la... du contenu de ces documents.

1 À ce sujet, encore une fois, une autre
2 observation pour aider les parties dans la préparation de
3 leurs questions. Ce panel est ici pour vous parler de la
4 confidentialité associée à la sécurité nationale. Ils sont
5 quand même compétents pour parler de d'autres questions, mais
6 leur présence ici n'est pas... est seulement limitée au
7 renseignement de nature de sécurité nationale. D'autres
8 questions devraient être posées au moment des questions plus
9 tard qui traiteront de ce sujet. Et les parties ensuite
10 pourront poser d'autres questions à la Commission. Mais, les
11 membres du panel sont ici pour poser des questions au sujet
12 de la confidentialité quant à la sécurité nationale.

13 Cela étant dit, je vais céder le microphone à
14 Mme (sic) MacKay afin qu'il puisse entreprendre
15 l'interrogatoire.

16 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY :**

17 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour, Madame la
18 Commissaire. Bonjour à nos témoins. Mon nom est Jean-
19 Philippe MacKay. Je vais commencer l'interrogatoire des
20 trois témoins ce matin. Peut-être un préambule avant de
21 commencer.

22 Depuis le début de la semaine, Madame la
23 Commissaire, nous avons eu l'occasion d'entendre différents
24 experts ou des témoins hier, d'anciens représentants de
25 certaines agences qui sont représentées ici aujourd'hui, mais
26 aujourd'hui on commence la preuve, donc il y aura évidemment
27 certaines répétitions de certaines notions que nous avons
28 entendues cette semaine. Mais on va néanmoins demander aux

1 témoins d'expliquer, avec un certain degré de détails,
2 certaines choses dont nous avons déjà parlé cette semaine.

3 Donc, je vais commencer par un autre... un
4 avertissement à nos témoins.

5 Lorsque vous utilisez des acronymes, on
6 comprend que vous évoluez dans un univers où les acronymes
7 sont rois, donc on vous demanderait d'expliquer les acronymes
8 et de faire attention et de ne pas tenir pour acquis que je
9 connais, que Madame la Commissaire connaît les acronymes,
10 mais surtout que les membres du public connaissent les
11 acronymes que vous utilisez.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va vous le rappeler si
13 vous commencez.

14 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, M. Vigneault,
15 je vais commencer par vous.

16 Est-ce que vous pouvez nous décrire votre
17 rôle et vos responsabilités au sein de votre organisation.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bien sûr.

19 En tant que directeur, la *Loi sur le service*
20 *canadien du renseignement de sécurité* est très clair sur les
21 rôles et fonctions. Les rôles sont bien définis dans la *Loi*.
22 Comme sommaire, je pourrais dire que j'ai la responsabilité
23 de l'administration des activités du Service de
24 renseignement, j'ai également la responsabilité envers le
25 ministre de la Sécurité publique et envers le gouvernement de
26 la gestion des opérations du Service de renseignement.

27 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et lorsque vous
28 parlez des activités du Service, est-ce que vous pouvez

1 développer davantage, s'il vous plait?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Le mandat du Service
3 canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, est d'amasser
4 de l'information, produire du renseignement, et donner des
5 conseils et avis au gouvernement canadien. Donc, c'est très
6 bien défini dans la Loi, cette fonction-là.

7 Donc, de façon pratique, ce que ça veut dire,
8 c'est que nous avons des agents de renseignement, nous avons
9 des professionnels du renseignement qui vont essayer de
10 trouver l'information nécessaire à informer le gouvernement
11 pour ses besoins en renseignements.

12 Les champs d'activité ou les domaines
13 d'intérêt couvrent l'espionnage, le contre-terrorisme,
14 couvrent l'interférence étrangère et le sabotage. Donc, c'est
15 un... tous les enjeux de sécurité nationale, de façon définie,
16 générale, sont couverts par le mandat du Service canadien du
17 renseignement de sécurité.

18 Donc, la façon dont on fait ces opérations-
19 là, dont on est capable de répondre aux besoins de
20 renseignements du gouvernement sont diverses. On utilise
21 différentes techniques pour aller amasser l'information. Un
22 facteur aussi très important, non seulement pour le SCRS
23 spécifiquement, mais également pour le renseignement en
24 général, c'est le partage d'informations avec des agences
25 étrangères.

26 Donc, la menace à laquelle le Canada fait
27 face n'est pas uniquement dirigée vers le Canada, n'est pas
28 unique au Canada, il y a des aspects évidemment qui le sont,

1 et dans les prochaines parties de la Commission, on va en
2 discuter. Mais le fait est que le partage d'informations
3 avec les agences étrangères est un des piliers fondamentaux
4 qui permettent au Service de non seulement d'effectuer son
5 mandat, mais au gouvernement de continuer de protéger les
6 Canadiens.

7 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci beaucoup.

8 Mme Tayyeb, la même question pour vous, s'il
9 vous plait :

10 **Mme ALIA TAYYEB:** Certainement.

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** ...quels sont votre
12 rôle et vos responsabilités au sein du CST.

13 **Mme ALIA TAYYEB:** O.k. Merci beaucoup.

14 Juste pour apporter un peu plus de
15 précisions, je vais répondre en anglais à cette question.

16 Mon rôle, tel que vous l'avez présenté, c'est
17 chef adjointe des besoins en renseignement électromagnétique
18 au sein du Centre de sécurité des télécommunications. Alors,
19 je suis responsable de ces opérations en vertu du mandat de
20 notre organisation.

21 Alors, je sais... j'ai entendu qu'il y avait
22 des discussions plus tôt cette semaine au sujet des
23 différences entre les mandats de mon organisation et celles
24 du SCRS.

25 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Nous avons de
26 l'interprétation simultanée alors nous vous demandons de
27 maintenir un débit qui permet aux interprètes de faire leur
28 travail.

1 **Mme ALIA TAYYEB:** Je pensais que ce serait
2 utile de mettre à lumière certains aspects du mandat du
3 Centre de sécurité des télécommunications.

4 Tout d'abord, notre mandat principal, c'est
5 un mandat en ce qui a trait aux besoins en renseignement
6 électromagnétique. Mais, nous avons également d'autres
7 parties de notre mandat. Je vais parler des cinq aspects de
8 notre mandat. Tout d'abord, il y a les besoins de
9 renseignement électromagnétique.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et simplement
11 garder en tête que les interprètes ont un boulevard à faire,
12 donc s'il vous plait ralentir.

13 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, je le ferai. Je
14 reprends.

15 Pour ce qui est des renseignements par
16 rapport aux besoins en renseignement électromagnétique, et
17 bien voici de quoi il s'agit. On parle ici de la collecte de
18 communications étrangères et d'autres informations
19 électroniques qui viendraient de l'étranger. Et on parlerait
20 ici de collecte technique de renseignements.

21 Le deuxième pilier important, dont j'ai
22 parlé, est relié à notre mandat associé à la cybersécurité.
23 Le CST a, au sein de son organisation, le Centre canadien de
24 la cybersécurité. Faisant partie de ce mandat, nous sommes
25 responsables de la cyberdéfense des institutions du
26 gouvernement, mais aussi de l'infrastructure canadienne. On
27 doit aussi fournir des conseils aux Canadiens et Canadiennes,
28 comment mieux se protéger des menaces associées à... des cyber

1 menaces.

2 Notre troisième mandat, c'est ce qui comprend
3 de prendre des actions pour arrêter des menaces venant de
4 l'étranger. Et le quatrième pilier, c'est la défense des
5 cyber opérations. Et ici, on parle de perturber une taxe qui
6 pourrait être... qui peut être demandée par rapport à
7 l'infrastructure canadienne.

8 Et le cinquième pilier, c'est d'offrir de
9 l'aide technique et opérationnelle à d'autres ministères du
10 gouvernement.

11 Par conséquent, je crois qu'il est important
12 de reconnaître que notre centre a beaucoup d'expertise dans
13 le domaine technique. Souvent, on nous demande de fournir
14 cette aide aux autres agences. Notre loi fait en sorte que
15 l'on doit fournir cette aide au SCRS, la GRC, l'Agence de
16 services frontaliers du Canada, et la Défense nationale.

17 Cela étant dit, la conduite de ce genre
18 d'opération relève de ses ministères en tant que tel.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant,
20 M. Rogers, pourriez-vous nous parler de votre responsabilité?

21 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, je peux expliquer mon
22 rôle.

23 Je travaille dans la communauté du
24 renseignement ici au gouvernement depuis environ 20 ans. Par
25 le passé, j'ai travaillé au Centre de la sécurité des
26 télécommunications, et maintenant, comme vous l'avez
27 mentionné, je suis le conseiller adjoint de sécurité
28 nationale et renseignement auprès du Premier ministre.

1 Le bureau du Conseil privé fait partie de la
2 fonction publique. C'est un ministère non politique. Il
3 s'agit du ministère du Premier ministre. Et le dirigeant est
4 le greffier du Conseil privé et secrétaire au cabinet.

5 Notre rôle est le suivant. Nous devons
6 coordonner des questions de politique et des opérations du
7 gouvernement pour appuyer le fonctionnement du gouvernement.

8 Dans ce contexte, le conseiller à la sécurité
9 nationale et au gouvernement, qui est la personne la plus
10 haute dans la hiérarchie à ce sujet, et bien ce conseiller
11 aide à coordonner des informations venant de différentes
12 agences. Et ici je parle notamment du Centre de sécurité des
13 télécommunications et du SCRS.

14 Notre rôle, c'est d'aider et de conseiller le
15 Premier ministre et les membres du Cabinet. On ne dirige pas
16 les activités des autres ministères ou des agences qui ont
17 leur propre responsabilité et imputabilité. Nous essayons
18 quand même d'aider la communauté en rassemblant des sous-
19 ministres, des agences, des ministères, afin de pouvoir avoir
20 des discussions au sujet de politiques du gouvernement.

21 Quelques autres points. Notamment pour ce
22 qui est du rôle du conseiller en matière de sécurité
23 nationale et du bureau du Conseil privé. Le Conseil privé a
24 un autre secrétariat responsable de l'évaluation du
25 renseignement. Et au sein de... plutôt, au sein des
26 responsabilités du conseiller en sécurité nationale a un
27 secrétariat de l'évaluation du renseignement. Ce secrétariat
28 ne fait pas de collecte d'information, contrairement au CST

1 ou au SCRS. Par contre, on fait la collecte de certaines
2 informations et prépare des évaluations tant qu'aux tendances
3 que l'on peut voir dans le domaine des renseignements, de
4 façon générale.

5 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, peut-être une
6 question de précision, et d'abord, j'ai moi-même commis la
7 faute d'utiliser un acronyme sans le mettre en contexte, donc
8 « CST », le Centre de la sécurité des télécommunications, et
9 « CSE », quel est le sens de cet acronyme, Mme Tayyeb?

10 **Mme ALIA TAYYEB:** (Interprétation manquante).

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** M. Vigneault, on
12 vient d'entendre M. Rogers parler d'une communauté du
13 renseignement, est-ce que vous pouvez nous expliquer, en
14 fait, pour les membres du public essentiellement, on parle
15 d'une communauté, mais de quoi il s'agit exactement?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. C'est, en fait, un
17 élément important de la façon dont on travaille. C'est qu'à
18 la base, toutes les agences du gouvernement canadien qui
19 travaillent dans le domaine de la sécurité nationale, on est
20 dictés par évidemment les lois qui s'appliquent, mais
21 également, de façon très importante, c'est les directives du
22 Cabinet en termes de priorités de renseignement. Donc, les
23 priorités du renseignement du gouvernement canadien nous sont
24 transmises à toutes les agences. Et donc, le SCRS, le CST, et
25 les autres agences du gouvernement canadien qui ont un rôle à
26 jouer dans le renseignement, on a tous les mêmes priorités de
27 renseignement.

28 Donc, à partir de là, c'est que chacun, dans

1 notre propre sphère d'activités, avec nos propres lois,
2 mandats, procédures, on exécute nos opérations dans le but de
3 pouvoir informer le gouvernement du Canada. Donc, ça veut
4 dire que le travail du SCRS se fait de concert; à tous les
5 jours, on travaille avec nos partenaires du CST, avec la
6 Gendarmerie royale du Canada, avec l'Agence des services
7 frontaliers du Canada, avec les Affaires mondiales du Canada,
8 avec évidemment le Bureau du Conseil privé, et plusieurs
9 autres ministères. Donc, à tous les jours, nos activités
10 s'entrecroisent avec celles de d'autres agences du
11 gouvernement fédéral.

12 Nos opérations, lorsqu'on fait la collecte du
13 renseignement, généralement on le fait uniquement nous, mais
14 on a souvent besoin de support, on a besoin de s'assurer que
15 l'information qu'on acquiert et le renseignement qu'on
16 produit est pertinent pour les autres agences du
17 gouvernement, donc on travaille, encore une fois, de façon
18 très étroite avec eux.

19 Donc, de façon très concrète, cette
20 communauté-là, les pratiques de la communauté, il y a
21 beaucoup de groupes de travail qui existent, formels et
22 informels, des gens... donc, les gens qui, à différents
23 niveaux, au niveau opérationnel jusqu'au niveau des sous-
24 ministres et des chefs d'agence, on se rencontre des fois de
25 façon journalière, hebdomadaire, mensuelle, pour permettre
26 l'échange d'informations, la coordination de nos activités.
27 Encore une fois, c'est pas quelqu'un d'un autre ministère qui
28 va s'ingérer dans nos... dans la façon dont on conduit nos

1 opérations, mais c'est de s'assurer de la pertinence et de la
2 collaboration entre les agences.

3 Un élément qui est très important, c'est
4 lorsqu'on réfléchit à tout ça aussi, c'est que la nature des
5 menaces que fait face le Canada a changé beaucoup. Donc, si
6 par le passé on pouvait... le SCRS pouvait faire des enquêtes
7 de contre-espionnage et de parler à très peu de personnes,
8 maintenant ce n'est plus le cas. On doit parler non
9 seulement à nos collègues du gouvernement fédéral, donc cette
10 communauté de renseignement-là qui existe, mais également
11 travailler avec beaucoup de gens à l'extérieur du
12 gouvernement fédéral, et je pourrai y revenir plus tard.

13 C'est également important de s'assurer que
14 cette communauté-là, c'est que pour pouvoir action, donc
15 différents partenaires prennent action selon leur mandat,
16 leurs responsabilités, avoir la bonne information au bon
17 moment, la bonne analyse, le bon contexte dans lequel cette
18 information-là se situe est absolument essentiel pour que les
19 autres agences puissent prendre action, que ça soit une
20 intervention de l'Agence des services frontaliers, que ça
21 soit le ministère de l'Immigration, que ça soit le ministère
22 de l'Innovation en termes d'investissements étrangers, et
23 ainsi de suite.

24 Donc, la communauté doit être très bien
25 coordonnée et pour être capables de faire notre travail de
26 façon la plus efficace possible, mais également pour
27 s'assurer que l'impact de l'information du renseignement qui
28 va être partagé soit utilisé de la façon la plus efficace et

1 efficiente possible.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** M. Vigneault, est-ce que
3 j'ai compris... j'ai bien compris, vous avez dit les agences
4 ont toutes les mêmes priorités?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le...

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et chacun ensuite doit
7 s'acquitter de ses tâches en fonction évidemment de son
8 mandat spécifique?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Donc, le
10 Premier ministre préside une réunion du Cabinet, mon collègue
11 du Conseil privé pourra élaborer, mais le Premier ministre
12 préside une réunion du Cabinet et le résultat c'est une
13 décision du Cabinet qui nous est transmise à chacun des
14 ministres.

15 Donc, dans mon cas précis, le ministre de la
16 Sécurité publique reçoit ces priorités-là et émet une
17 directive ministérielle. Donc, quand... étant donné notre
18 mandat, c'est sûr que si une priorité du renseignement qui
19 est sur l'interférence étrangère, évidemment la façon que ça
20 se traduit pour une agence comme le SCRS, elle va être
21 différente de celle... ça se traduirait par exemple pour le
22 ministère... le commandement des Forces armées canadiennes en
23 charge du renseignement, compte tenu de leur mandat.

24 Donc, il y a une précision qui se fait pour
25 chaque agence, mais il y a un lien commun qui remonte à la
26 directive émise par le Cabinet présidée par le Premier
27 ministre.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** M. Vigneault, vous
2 avez parlé de collecte de renseignements ou d'informations et
3 je vais utiliser les deux termes, on peut comprendre qu'entre
4 « informations » et « renseignements », il y a peut-être des
5 nuances sur le plan de la terminologie, mais vous parlez
6 d'une collecte d'informations ou de renseignements,
7 brièvement, est-ce que vous pouvez nous expliquer dans quel
8 domaine ou la collecte de renseignements se fait en lien avec
9 l'autorité légale dont le SCRS est doté.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Donc, le SCRS va
11 faire la collecte d'informations techniques, donc on est... on
12 est habilités par la Loi et on a les capacités d'engager... de
13 s'engager dans des opérations techniques pour aller chercher
14 de l'information, donc ça peut être des interceptions de
15 communications. On a également l'autorité de faire la
16 collecte d'informations en utilisant des sources humaines,
17 donc c'est un élément très important de la façon dont on
18 travaille.

19 Donc, le Service, nos professionnels du
20 renseignement, nos agents de renseignement vont déterminer
21 s'il y a des individus selon leurs fonctions, leurs
22 connaissances, les endroits où ils travaillent, où ils
23 évoluent, s'ils ont accès à de l'information qui pourrait
24 être pertinente pour répondre à nos besoins en renseignement,
25 donc nos professionnels vont à ce moment-là établir des
26 relations avec ces individus-là, et établir, de par cette
27 relation-là, éventuellement formaliser une relation. C'est ce
28 qu'on appelle une source humaine.

1 Donc, il y a un processus qui doit être fait,
2 donc l'individu peut passer d'un contact, donc quelqu'un qui
3 va nous donner de l'information à une source humaine, donc
4 une source humaine est une personne qui va recevoir des
5 directives du Service et pouvoir mettre en œuvre ces
6 directives-là et nous rapporter de l'information.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et pour parler de sources
8 humaines, donc il faut vraiment qu'il y ait une relation
9 formalisée.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Exactement, Madame
11 la Commissaire. Un contact pourrait être n'importe quelle
12 personne du public qui nous approche, on a des sites web, on
13 a des lignes téléphoniques, j'invite les gens à nous
14 contacter, par ailleurs. C'est donc de l'information
15 pertinente, mais également lorsque... donc ça, ce serait un
16 contact, mais pour être formalisé source humaine, donc pour...
17 on a plusieurs politiques, plusieurs directives qui
18 s'appliquent et la Loi également, la *Loi du SCRS* où il y a
19 des éléments précis sur les sources humaines, donc il y a un
20 processus de formalisation de la relation.

21 Et la grosse différence, c'est qu'un contact
22 va nous donner de l'information, tandis qu'une source humaine
23 peut être dirigée par un employé du Service à effectuer
24 certaines choses, aller à certains endroits, entrer en
25 contact avec certaines personnes, s'engager dans des
26 activités qui nous permettraient éventuellement de faire une
27 collecte technique. Donc, c'est un peu l'information... la
28 façon dont on fait.

1 Et, Me MacKay, peut-être la dernière chose.
2 Pour revenir au point que j'ai mentionné plus tôt, un élément
3 important, il y a la collaboration entre les agences, donc
4 beaucoup du travail qu'on fait vient de... va être... débute avec
5 de l'information qu'on reçoit, soit de nos partenaires du
6 gouvernement canadien, le CST, entre autres, et d'autres
7 partenaires également beaucoup d'agences étrangères.

8 Donc, le Service canadien du renseignement de
9 sécurité a des relations formelles, selon la *Loi du SCRS*, la
10 Section 17, avec plus de 300 agences à travers le monde.
11 Donc, c'est plus... c'est presque tous les pays, pas tous les
12 pays, mais c'est presque tous les pays, et plusieurs agences
13 par pays, selon le cas. Donc, c'est un élément de la façon
14 dont on travaille qui est absolument essentiel.

15 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, M. Vigneault,
16 dans le contexte de vos activités, est-ce que vous avez des
17 contraintes légales quant à la divulgation d'information ou
18 de renseignement? Si oui, pouvez-vous les présenter
19 sommairement?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, effectivement.
21 Comme j'ai mentionné, le mandat du SCRS, tel que approuvé ou
22 dicté par le Parlement canadien, c'est de donner de
23 l'information au gouvernement canadien, donc au gouvernement
24 fédéral, et également pour revenir, également prendre des
25 mesures pour réduire la menace. Donc, notre mandat
26 d'atténuation de la menace.

27 Mais donc, très clairement, le mandat, il y a
28 la Section 19 de la *Loi sur le SCRS*, est précis sur le fait

1 qu'on... que l'information doit être partagée avec le
2 gouvernement fédéral. Donc, il y a des limites importantes à
3 pouvoir partager l'information classifiée au-delà du
4 gouvernement fédéral.

5 Il y a des façons de le faire. Si de
6 partager une partie de l'information classifiée nous permet
7 d'aller obtenir d'autres informations. Donc, il y a des
8 possibilités de faire, mais elles sont assez limitées. Donc,
9 je pourrai revenir de façon plus précise sur la Section 19.

10 Il y a également la Section 18 qui est très
11 claire. Il y a une prohibition sur la divulgation de
12 l'identité de... du personnel du SCRS. Les gens... surtout les
13 gens qui travaillent sous couverture. Et également, sur la
14 divulgation d'identités ou d'informations qui pourraient
15 permettre l'identification des sources humaines. Donc, la
16 Section 18 est très claire à ces deux niveaux.

17 J'ajouterais également que les employés du
18 Service Canada du renseignement de sécurité sont assujettis à
19 la *Loi sur la sécurité de l'information*, qui fait en sorte
20 que les individus, y compris moi-même, nous sommes assujettis
21 à une prohibition à vie sur la divulgation de certaines
22 informations. Donc, l'expression anglaise, c'est :
23 « permanently bound to secrecy ». Donc, la loi du... sur la
24 protection de l'information est très claire à ce niveau-là.

25 Et finalement, comme employés du gouvernement
26 du Canada, on est également assujettis à la politique du
27 Conseil du trésor du Canada sur la protection de
28 l'information, qui fait en sorte... qui donne des principes

1 très précis sur comment et avec qui on peut partager de
2 l'information.

3 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on va y venir un
4 peu plus tard dans les questions.

5 Dernière question de suivi en lien avec ce
6 sujet, M. Vigneault. Vous avez parlé de la situation... on va
7 la qualifier domestique ou interne au Canada, mais qu'en est-
8 il des partenaires étrangers ou internationaux? Est-ce qu'il
9 y a des contraintes au niveau de la divulgation qui peuvent
10 découler de ces rapports que votre service entretient avec
11 des partenaires étrangers?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. C'est une question
13 très importante. Donc, il y a des contraintes ou il y a des
14 principes qui régissent le partage de l'information. Donc,
15 ce que nous comme organisation allons partager avec nos
16 partenaires, et également des principes pour la façon dont on
17 traite l'information, dont on... que on reçoit de ces
18 partenaires.

19 Je pense qu'un élément important à mentionner
20 sur la façon dont, nous, on partage l'information de nos
21 partenaires, c'est qu'on s'attend à ce qu'ils protègent cette
22 information-là. Donc, qu'ils ne divulguent pas l'information
23 sans nous demander la permission. Donc, si on partage
24 l'information avec une agence spécifique, cette agence-là
25 doit... ne peut pas divulguer cette information-là de façon...
26 avec d'autres partenaires sans nous demander la permission.

27 Puis un élément également important, qui
28 découle de l'évolution de la façon dont les agences de

1 renseignement au Canada travaillent, c'est... on s'assure
2 également d'analyser le type d'information qu'on partage pour
3 s'assurer que cette information-là ne peut pas mener à des
4 violations des droits humains et potentiellement mener à la
5 détention ou torture des gens.

6 Donc, on a des éléments précis sur la façon
7 dont on partage l'information. Et ce partage d'information-
8 là, je pense que c'est important pour les Canadiens de savoir
9 que les agences de révision de... qui revoient toute
10 l'information du service et des agences de renseignement, ont
11 accès à l'information qu'on partage et revoient le partage
12 d'information pour s'assurer qu'on le fait de la bonne façon,
13 qu'on respecte les directives sur... pour empêcher, évidemment,
14 les violations de droits humains.

15 La façon dont on reçoit l'information, c'est
16 assez similaire. Donc, les agences étrangères partagent de
17 l'information avec nous spécifiquement, avec les autres
18 agences du gouvernement canadien, avec l'intention très
19 claire que cette information-là ne peut pas être partagée par
20 nous avec d'autres individus ou divulguée de façon publique
21 dans différents processus sans leur autorisation préalable.

22 Donc, c'est ce qu'on appelle la règle de la
23 tierce partie, the third party rule. Donc, on est limité
24 selon nos ententes.

25 Et, encore une fois, les Canadiens... la façon
26 dont on travaille, la façon dont on est capable de protéger
27 les Canadiens avec nos... de par nos activités découle très,
28 très étroitement de nos partenariats avec les agences

1 étrangères. Donc, de prendre des actions qui diminueraient
2 la confiance de ces agences étrangères-là aurait un impact
3 direct et potentiellement très négatif pour la sécurité des
4 Canadiens.

5 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Par rapport au CST,
6 et c'est la même question que j'ai posé à M. Vigneault, est-
7 ce que vous pouvez décrire brièvement les fonctions de votre
8 organisation par rapport à votre autorité par rapport à la
9 collecte d'information?

10 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, absolument. La loi
11 est très claire par rapport aux autorités par rapport à la
12 collecte d'information. Et David l'a dit il y a un instant
13 quand on parlait de la directive des priorités du Cabinet par
14 rapport à la collecte. Pour nous, par rapport au
15 renseignement d'origine électronique, j'en ai parlé un peu
16 plus tôt, pour sa collecte, ça peut être collecté seulement
17 avec l'accord des priorités du gouvernement du Canada. Donc,
18 ça c'est dans la loi. Mais ça dirige le type de
19 renseignement dont on fait la collecte.

20 Il y a des interdictions. On ne peut pas
21 diriger nos activités à un Canadien ou une Canadienne à
22 l'intérieur du Canada. Ça, c'est très clair, par rapport à
23 notre mandat pour les renseignements d'origine
24 électromagnétique étrangère. Ça, c'est une distinction très
25 importante par rapport au CST.

26 En conjonction avec notre mandat de
27 cybersécurité dont j'ai parlé plus tôt, nous avons
28 l'autorisation pour faire la collecte d'information

1 spécifique à ce mandat. C'est-à-dire, la protection des
2 systèmes du gouvernement est un système important au Canada.
3 Et encore une fois, on ne peut pas diriger nos activités vis-
4 à-vis des personnes au Canada.

5 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** On a entendu
6 M. Vigneault qui nous a parlé des contraintes générales
7 juridiques par rapport à la divulgation de l'information, la
8 *Loi sur la sécurité de l'information* ou des renseignements et
9 dans la *Loi du SCRS*. Alors par rapport au CST, est-ce qu'il
10 y a des contraintes particulières qui s'appliquent?

11 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, absolument. Je
12 devrais être un petit peu plus précise. La collecte
13 d'information par rapport à notre mandat pour les
14 renseignements étrangers, c'est important de le noter, comme
15 David l'a fait, cette... pour partager avec d'autres ministères
16 gouvernementaux, il faut être clair, nous sommes une agence
17 qui font une collecte d'information pour fournir cette
18 information à d'autres ministères ou à d'autres agences.

19 Donc, nous avons beaucoup de clients
20 gouvernementaux qui ont les cotes nécessaires pour recevoir
21 nos renseignements.

22 Par rapport aux contraintes en vertu de la
23 loi, nous avons une mention à l'article 55 de la *Loi sur le*
24 *CST*, l'information ne peut pas être divulguée si ça pourrait
25 révéler ou ça pourrait causer à être révélé quelqu'un qui
26 aide le CST avec notre mandat. C'est un petit peu comme
27 l'article 18 pour la *Loi sur le SCRS*. Mais c'est un petit
28 peu différent. C'est par rapport à assurer la

1 confidentialité des gens en accord avec notre mandat.

2 Mais, comme David l'a mentionné, toutes les
3 autres lois et d'autres politiques s'appliquent au CST, tout
4 ce qui a rapport avec la manutention des informations, la *Loi*
5 *sur la sécurité des renseignements*, ça s'applique également
6 aux employés du CST. Et la plupart de ces employés sont
7 désignés comme des personnes qui sont (sic) une obligation de
8 maintenir le secret de façon permanente. Et ça interdit la
9 divulgation d'information qui pourrait révéler des techniques
10 sensibles.

11 Donc, c'est le même régime juridique qui
12 s'applique à nous également.

13 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, est-ce que
14 j'ai raison de dire que à part les dispositions spécifiques
15 dans la *Loi sur le SCRS* et la *Loi sur le CST*, les autres
16 contraintes et règles s'appliquent de la même façon et aux
17 autres agences au sein de la communauté du renseignement?

18 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** M. Rogers, vous
20 avez parlé brièvement de la structure du bureau du Premier
21 ministre et son rôle au sein de la communauté du
22 renseignement. Pouvez-vous nous donner les détails sur le
23 rôle du bureau du Premier ministre, du Conseil privé, et
24 comment c'est structuré? Est-ce que vous êtes des gens qui
25 collectent des renseignements, qui utilisent du
26 renseignement? Donnez-nous une meilleure idée du rôle que
27 joue le bureau du Premier ministre.

28 **M. DANIEL ROGERS:** Effectivement, comme je

1 l'ai dit plus tôt, on ne collecte pas du renseignement de la
2 même façon que mes collègues. Nous sommes les consommateurs
3 du renseignement. On produit également les produits du
4 renseignement principalement à travers le secrétariat
5 d'évaluation du renseignement. Et, souvent, ce qu'on reçoit
6 ne parvient pas... ne sont pas produits par nous. On consume
7 les informations fournies par le SCRS, CST et les autres
8 partenaires, et les autres ministères du gouvernement.

9 Et on respecte les mêmes règles que
10 respectent les producteurs de ces renseignements, y compris
11 les procédures de classification et de traitement, parce que
12 ça ne vient pas de nos bureaux, selon les politiques établies
13 au sein du gouvernement, on respecte les règles imposées par
14 le SCRS et le CST concernant le traitement de ces
15 renseignements. C'est décrit dans les politiques décrites
16 par David plus tôt, approuvées par le Conseil du trésor.

17 Tout comme Alia et David l'ont dit,
18 concernant les employés, les employés au sein du bureau du
19 Premier ministre qui travaillent avec les renseignements
20 délicats sont tenus au secret selon la loi, parce qu'ils
21 traitent peut-être pas les détails bruts, mais les détails
22 sensibles qui... pas les détails sensibles, mais ils
23 bénéficient de certains de ces renseignements. Et parfois,
24 on participe aux discussions de coordination concernant ces
25 renseignements.

26 Donc, les dispositions sont similaires pour
27 ce qui est de la divulgation de l'information au niveau de
28 nos employés. Donc, je pense que c'est surtout ça. Je

1 dirais que le volume d'information est un peu plus bas que le
2 volume prêté par le SCRS et le CST. Merci.

3 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Est-ce que le
4 conseiller à la sécurité nationale ou d'autres personnes au
5 bureau du Premier ministre joue un rôle pour développer ou
6 coordonner les politiques et procédures pour ce qui est de la
7 protection de la sécurité nationale? Est-ce que c'est une
8 fonction qui relève du bureau du Premier ministre?

9 **M. DANIEL ROGERS:** Officiellement, les
10 politiques comme la politique sur la sécurité nationale
11 mentionnée plus tôt sont approuvées par le Conseil du trésor
12 et s'appliquent aux fonctionnaires de façon générale. C'est
13 pas un rôle du bureau du Premier ministre de créer ces
14 politiques et des les appliquer.

15 Mais nous avons notre contribution à apporter
16 comme tout autre ministère du gouvernement lorsque c'est
17 élaboré. Parfois, on coordonne la communauté du
18 renseignement de sécurité lorsque nécessaire, mais non, nous
19 n'avons pas un rôle formel à jouer.

20 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Est-ce que le
21 bureau du Premier ministre et le conseiller à la sécurité
22 nationale ont un rôle à jouer lorsque les agences comme le
23 SCRS doit prendre les décisions pour divulguer les
24 informations?

25 **M. DANIEL ROGERS:** Le bureau du Premier
26 ministre a un rôle pour préparer les réunions du Cabinet.
27 Par exemple, les priorités du renseignement qui orientent et
28 guident le travail de toute la communauté du renseignement.

1 Le bureau du Premier ministre a un rôle à jouer, mais c'est
2 pas un rôle spécifique, mais comme c'est approuvé par le
3 Cabinet, on a un rôle à jouer pour faciliter les discussions
4 qui seront approuvées par le Cabinet.

5 Désolé, est-ce que vous pouvez répéter votre
6 question?

7 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Est-ce que le
8 bureau du Premier ministre et le CSNR jouent un rôle pour
9 coordonner les renseignements au sein du gouvernement? Et je
10 parle des politiques et procédures qui concernent la
11 protection de la sécurité nationale.

12 Vous avez dit que la politique du Conseil du
13 trésor s'applique à la classification et à l'accès à
14 l'information. Et je le comprends... et je comprends que vous
15 jouez un rôle pour convoquer le Cabinet et gérer les
16 orientations du Cabinet?

17 **M. DANIEL ROGERS:** Ces politiques
18 s'appliquent de la même façon aux employés chez nous, donc on
19 respecte ces politiques au bureau du bureau du Conseil privé.
20 Je pense que vous avez demandé si nous dirigeons d'autres
21 bureaux dans l'application de ces renseignements, et la
22 réponse, c'est non. Les ministères sont responsables eux-
23 mêmes pour ce qui est de la mise en ordre de ces politiques.

24 Le bureau du Conseil privé a un rôle de
25 convocation. Par exemple, s'il y a des questions qui
26 concernent plus d'une agence, qui demandent des discussions
27 au sein de la communauté, on peut convoquer ces ministères et
28 agences, on peut remettre en question certaines décisions et

1 aider la communauté à arriver à un consensus, lorsqu'il y a
2 des enjeux compliqués. Mais la responsabilité relève de
3 l'agence ou du ministère responsable approprié.

4 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, M. Vigneault,
5 on en a parlé un peu tout à l'heure, Mme Tayyeb en a discuté,
6 on en a parlé également hier lors de la journée avec un
7 ancien représentant du SCRS, mais les interactions entre le
8 SCRS et le CST, est-ce que vous pouvez nous... simplement,
9 brièvement, nous exposer la nature de cette relation?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bien sûr. Comme j'ai
11 mentionné plus tôt, c'est important de comprendre la nature
12 des besoins en renseignements, surtout la nature des menaces
13 auxquelles le Canada fait face, que ce soit ici au Canada ou
14 à l'étranger.

15 Donc, les mandats spécifiques des agences, on
16 les exécute de façon très précise, on est revus par des
17 spécialistes de surveillance pour s'assurer qu'on respecte
18 les règles et tout ça, puis donc, on apprend puis on devient
19 meilleur au fur et à mesure, mais de façon concrète, c'est
20 que le mandat du CST qui est la collecte du renseignement
21 électromagnétique, le Signals Intelligence, est essentiel
22 pour nous. Donc, ils ont des capacités, ils ont un mandat,
23 ils ont un accès, ils ont des partenariats qui leur
24 permettent de faire des choses, d'aller chercher du
25 renseignement qui est absolument essentiel pour nous.

26 On le fait de façon... donc, les interactions
27 sont au plus haut niveau entre moi-même et la cheffe du CST,
28 et à tous les niveaux, donc, nos chefs opérationnels, nos

1 équipes de travail sont soit sur des questions de... qu'ils
2 travaillent ensemble sur des enjeux techniques ou sur des
3 enjeux thématiques, comme, par exemple, le contre-espionnage,
4 l'antiterrorisme, l'interférence étrangère. Ces gens-là ont
5 des interactions de façon très régulière, encore une fois
6 pratiquement... des fois à tous les jours pour être capable de
7 bien comprendre qu'est-ce qui se passe, l'information dont on
8 a.

9 La nature du renseignement ou la nature de la
10 menace fait également en sorte qu'il y a des choses qu'on
11 peut comprendre qui ont... on apprend, donc ça peut être au fil
12 des semaines, des mois, des années, donc un dossier
13 d'interférence étrangère c'est pas qu'on... du jour au
14 lendemain on commence puis on se met à travailler. Le SCRS a
15 travaillé sur ces enjeux-là depuis sa création, donc il y a
16 des choses qu'on est capables de... on accumule de
17 l'information, on raffine notre analyse, on comprend la façon
18 dont les acteurs d'interférence font leur travail et tout ça,
19 mais il y a également des choses qui sont... qui nécessitent
20 une intervention très rapide. Donc, ce partenariat là, le
21 CST a pu avoir une information qui nécessite une attention
22 immédiate.

23 Donc, lorsqu'on dit 24 heures par jour, 7
24 jours par semaine, je peux vous dire que nos agences
25 travaillent ensemble 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

26 Une chose que j'ai pas nécessairement
27 mentionnée également, le SCRS est présent au Canada dans
28 toutes les provinces, mais est également présent à travers le

1 monde. On a des représentants de liaison et opérationnels à
2 travers le monde.

3 Donc, il y a des choses qui se passent qui
4 font en sorte qu'on a besoin de partager de l'information
5 rapidement pour permettre au CST d'effectuer son mandat, et
6 vice versa. Donc, cette opportunité-là, cette relation-là
7 est absolument critique dans le contexte qui nous occupe.

8 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Je vous remercie.
9 Depuis le début de mes questions, on est à un niveau assez
10 général. Et là, on va entrer dans les produits de
11 renseignement que vous générez.

12 Et, en lien avec la dernière question que je
13 viens de vous poser, est-ce que vous pouvez nous expliquer
14 les produits de renseignement que le SCRS génère dans le
15 cadre de ses activités? Et, en répondant à la question,
16 j'aimerais que vous expliquiez un peu plus précisément
17 l'impact de la relation que vous avez, par exemple, avec le
18 CST, qu'est-ce que ça peut avoir sur la teneur même de vos
19 produits?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Le produit de base
21 du... qui est produit par le SCRS est ce qu'on appelle de
22 l'information brute. Donc, l'information qui... que nos... nos
23 agents vont pouvoir recueillir. Donc, généralement, on va
24 produire un rapport qui va être sur une pièce d'information
25 assez précise, qui... il y a pas d'analyse pour le
26 contextualiser de façon plus générale. Donc, c'est vraiment
27 l'information brute, raw intelligence.

28 Donc, c'est... cette information-là est

1 partagée à travers le gouvernement canadien. Donc, pour les
2 personnes qui ont des habilitations de sécurité et également
3 « besoin de savoir ». Donc, le « need to know » principe.
4 Donc, en anglais, on l'appelle le « CSIS Intelligence
5 Report », c'est un outil de base... produit de base du SCRS.

6 Pour être capable de produire un rapport
7 comme ça, évidemment, on a beaucoup, beaucoup d'information.
8 C'est d'autres informations qui sont essentielles pour notre
9 travail, mais qui ne sont pas de valeur... il y a pas de valeur
10 de renseignement.

11 Comme, par exemple, toute l'information qui
12 nous permettrait, par exemple, de bien comprendre comment un
13 sujet d'enquête se déplace ou ses modes d'opération et des
14 choses comme ça. Donc, c'est de l'information qu'on doit
15 recueillir, mais c'est pas de l'information qu'on mettrait
16 dans un produit de renseignement. Ça a pas de valeur pour
17 une autre personne qui est en dehors du SCRS.

18 Donc, le SCRS va produire le... un rapport avec
19 ce qui... il y a une valeur de renseignement. Donc, on informe
20 quelqu'un. Ce rapport-là, c'est la base de ce qu'on fait.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça, il y a pas d'analyse
22 à ce moment-là, sauf, minime pour déterminer est-ce que c'est
23 utile ou non?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exactement. Puis... tout
25 à fait. Par contre, ce qui est la valeur, donc, là on parle
26 du mandat du Service est également d'informer le
27 gouvernement, et vous avez des avis, c'est là que l'analyse
28 entre en ligne de compte. Donc, on a des spécialistes dans

1 les différents sujets de... du renseignement, différentes
2 techniques du renseignement.

3 Et donc, un rapport d'analyse, généralement,
4 va comprendre de l'information qui a été recueillie par le
5 SCRS. Ça peut être quelques rapports ou plusieurs dizaines
6 de rapports. Ça peut être également pour parler du lien avec
7 nos partenaires, avoir du renseignement électromagnétique, du
8 signals intelligence, produit par le CST. Ça peut être
9 également du... de l'information produite par un de nos
10 partenaires à l'étranger. Donc, qui soit... qui vienne
11 directement au SCRS ou qui vienne... qui sont partagés avec...
12 par un partenaire du CST, qui nous est partagé par la suite
13 par le CST.

14 C'est également de l'information de source
15 ouverte. Donc, des... ça peut être de l'analyse qui est faite
16 sur l'information qui est dans... qui est accessible à tout le
17 monde, ou qui est... qui pourrait être accessible à tout le
18 monde, mais en utilisant des techniques spécialisées, on est
19 capable d'aller chercher l'information qui est pas
20 nécessairement référencée dans Google ou dans d'autres
21 moteurs de recherche en ligne ou autres places.

22 Donc, cette différente source d'information
23 là permet à une ou un expert, avec ses collègues, de pouvoir
24 faire une analyse.

25 Donc, si je prends un exemple d'interférence
26 étrangère, c'est pouvoir dire : « Voici notre analyse sur la...
27 les différents acteurs qui commettent de l'interférence
28 étrangère au Canada. »

1 Ça peut être une analyse qui est assez
2 courte, ça peut être une analyse qui est plus longue. Ça
3 peut être sur un point plus précis. Mais cette analyse-là
4 permet au lecteur... donc, encore une fois, une personne du
5 gouvernement fédéral avec une habilitation de sécurité qui a
6 besoin de savoir, répond à une question spécifique ou donne
7 une perspective sur un enjeu pour permettre à cette personne-
8 là de mieux comprendre la nature de la menace, mieux
9 comprendre la nature des enjeux. Et, permet à cette
10 personne-là de prendre des décisions selon leur propre sphère
11 de compétence.

12 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY :** Et...

13 **M. DAVID VIGNEAULT :** Donc, de façon
14 générale... oui... de façon générale, si... je vous dirais...
15 évidemment, il y a des produits qui... produire des notes de
16 renseignement au ministre, des produits multimédias qui
17 peuvent être utilisés pour un breffage spécifique, mais les
18 deux produits que j'ai mentionnés sont à la base des produits
19 du SCRS.

20 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY :** Et pour ces
21 produits, qui décide du niveau de classification?

22 **M. DAVID VIGNEAULT :** La façon dont on
23 fonctionne, c'est que les auteurs de ces rapports-là, donc
24 les analystes qui produisent les rapports... notre information,
25 la façon dont elle est colligée, l'information va déjà avoir,
26 selon la nature, déjà avoir un niveau de protection. Donc,
27 si c'est de l'information qu'on a... que nous-même on produit,
28 selon la nature et le... la sensibilité de la source,

1 l'information va être déjà préétablie, dire que ça, cette
2 information-là est de niveau secret ou de niveau très secret.
3 Donc, ça, c'est avec l'information que nous on produit.

4 L'information qu'on reçoit de nos
5 partenaires, comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est
6 l'information que eux contrôlent. Donc, eux ils l'ont
7 produit, comprennent les risques et... si l'information
8 devenait publique. Donc, l'information peut être...
9 généralement va être au niveau secret, très secret, ou
10 également plus élevé lorsqu'il est temps de parler du
11 renseignement électromagnétique.

12 Donc, le renseignement comprend...
13 l'information comprend... qui a déjà été produit par une autre
14 agence, le... ce rapport-là est lu par notre... par l'auteur du
15 rapport d'analyse et, donc, le document va toujours être
16 classifié au plus haut niveau.

17 Donc, si l'information est à 90 pour cent
18 secrète, mais il y a deux ou trois parties d'information qui
19 provient d'un rapport très secret, donc le document va être à
20 ce moment-là classifié au niveau très secret. Et, donc,
21 c'est la... l'auteur... donc, l'expert ou l'experte qui va
22 déterminer, donc, selon les conditions que j'ai mentionnées...
23 que je viens de mentionner, le niveau de classification du
24 rapport.

25 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et vous avez parlé
26 de produits de renseignement que vous générez, mais est-ce
27 qu'il y a des produits de renseignement ou des produits tout
28 court que le SCRS génère qui sont destinés à un auditoire qui

1 n'est pas classifié, si je peux m'exprimer ainsi?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Comme je
3 l'ai mentionné, le mandat du Service est très clair dans la
4 loi, le mandat est d'informer le gouvernement canadien, donc
5 le gouvernement fédéral, et de prendre des mesures
6 d'atténuation de la menace. Le SCRS a pas de mandat formel
7 dans la loi de partager de l'information avec les... non-
8 classifiée avec les Canadiens.

9 Ceci dit, par la pratique, on... et depuis les
10 dernières années, depuis 2015, et de façon encore plus
11 intense dans les dernières années, on comprend de par la
12 nature de l'expertise qu'on a, on comprend que pour protéger
13 les Canadiens -- donc, le but ultime de ce qu'on fait à tous
14 les jours, protéger les Canadiens et les Canadiennes -- pour
15 être capable de bien effectuer ce mandat-là, il faut qu'on
16 soit capable de partager l'information. Il faut qu'on soit
17 capable de partager certaines de nos connaissances, de nos
18 observations avec les Canadiens.

19 Donc, ce besoin de partager l'information là
20 se traduit, entre autres, par des documents qu'on écrit. Il
21 y a un document très spécifique, par exemple, qui, je suis
22 certain, va intéresser la Commission, qui s'appelle
23 « L'interférence étrangère et vous ». Donc, c'est un
24 document non classifié qui est destiné aux Canadiens, qui est
25 écrit dans un langage très accessible pour permettre à des
26 Canadiens de toutes origines d'être capables de comprendre un
27 petit peu mieux qu'est-ce que l'interférence étrangère et
28 quelles seraient certaines des mesures à prendre pour pouvoir

1 se protéger.

2 Et ce document-là a été écrit en plusieurs
3 langues et distribué... est évidemment disponible en ligne,
4 mais également distribué dans les communautés, justement, en
5 sachant qu'il y a un besoin pour les gens de comprendre.

6 On fait... comme directeur, je fais des
7 allocutions publiques. J'essaie de parler également avec les
8 journalistes. Pas aussi souvent qu'ils l'aimeraient, mais on
9 essaie de le faire quand même. On participe à de nombreuses
10 commissions parlementaires.

11 Et, dans les deux-trois dernières années, on
12 a augmenté de façon très considérable nos engagements avec
13 les élus. Donc, des élus au... oui, au gouvernement fédéral,
14 et dans les provinces, les territoires, et également les
15 municipalités pour pouvoir parler d'interférence étrangère,
16 d'espionnage et de d'autres dossiers.

17 Donc, on travaille... les discours, les
18 comparutions, les publications sont vraiment... le focus, c'est
19 d'arriver pis de dire que pour augmenter la résilience des
20 Canadiens face à ces menaces, il y a un besoin de
21 transparence. Et donc, je pense que ça va directement en
22 lien avec le mandat, Madame la Commissaire, que vous avez
23 reçu, dont vous avez fait état lors de la première journée de
24 comparution.

25 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Pourriez-vous
26 expliquer pour votre agence et pour le bureau du Conseil
27 privé quels sont les produits de renseignement que vous
28 élaborerez, mais aussi, l'auditoire de ces produits?

1 Et je ne veux pas parler seulement ou
2 uniquement des produits de renseignement, mais aussi tout
3 autre produit qui pourrait être d'intérêt?

4 **Mme ALIA TAYYEB:** Je vais commencer par les...
5 des produits associés aux renseignements d'origine
6 électromagnétique. Alors, pour la plupart, nos produits
7 s'adressent au gouvernement canadien, au ministère et aux
8 agences. Et, dans ce cas-là, on parle d'un dossier, d'une
9 communication, ou tout autre information dont on a fait la
10 collecte.

11 Dans le résumé d'entrevue, je pense avoir
12 parlé d'un résumé. Mais je crois que c'est plus... plutôt une
13 représentation de l'information que nous avons entre nos
14 mains. Donc, ce n'est pas une transcription. Et la raison
15 pour laquelle cette information est si détaillée, c'est que
16 nous produisons ces renseignements pour les consommateurs.
17 On ne fait pas d'évaluation de cette information au sein de
18 mon organisation. Nous produisons ces renseignements. Nous
19 allons peut-être offrir du contexte et certains autres
20 éléments, dans la mesure où c'est nécessaire pour les clients
21 du gouvernement. Et ces clients utiliseront cette
22 information en fonction de leurs besoins. C'est une
23 distinction importante pour nous.

24 Nous allons peut-être réaliser des résumés
25 analytiques dans le domaine électromagnétique, mais ça, ça
26 pourrait être d'intérêt pour certains de nos clients. Ce ne
27 sont pas tous les clients qui pourraient s'intéresser. Alors
28 voilà ce que nous pouvons réaliser également.

1 Pour ce qui est de l'autre partie de notre
2 mandat, notamment par rapport à la cybersécurité et la
3 cyberdéfense, il est important de noter que nous avons toute
4 une autre série de produits dans ce domaine-là. Et, dans ce
5 cas-là, nous tentons d'informer les clients quant aux menaces
6 en termes de cybersécurité.

7 Nous faisons également une autre évaluation
8 annuelle dont le consommateur principal sera la population
9 canadienne. Notamment, ce que l'on veut, c'est protéger les
10 Canadiens et Canadiennes des cybermenaces. Nous avons donc
11 l'évaluation de la menace... de la cybermenace. Mais l'autre
12 publication en est une que nous publions à tous les deux ans
13 depuis 2017, et il s'agit de cybermenace au processus
14 démocratique. Ce document a été émis en décembre dernier et,
15 ici, on parle spécifiquement des cyberattaques telles que les
16 institutions démocratiques pourraient faire face.

17 Il y a aussi toute une autre série de
18 conseils que l'on... ou d'avis que l'on pourrait fournir au
19 gouvernement, aux industries, mais aussi... ou qui
20 s'adresseraient également aux Canadiens et Canadiennes. Et
21 là on parle encore de cybermenace.

22 Ici, j'aimerais parler un peu de la relation
23 entre le Centre de cybersécurité et les entreprises. Ici,
24 par exemple, on parle de produits qui pourraient intéresser
25 certains groupes industriels, que ça soit par exemple une
26 question d'infrastructure, ou ça pourrait être dirigé vers le
27 secteur de l'énergie ou du transport.

28 Et, finalement, le CST, en vertu de notre

1 loi, doit préparer un rapport annuel. Dans ce rapport
2 annuel, on décrit toutes les activités entreprises par notre
3 organisation et il y a pas mal de détails, notamment ce que
4 nous voyons comme les grandes tendances et les plus grandes
5 menaces aux Canadiens et Canadiennes. Mais, aussi, nous
6 tenons compte dans ce rapport de nos plus grandes activités.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** M. MacKay, j'ai oublié
8 de mentionner deux documents très importants.

9 Le premier, c'est notre rapport annuel.
10 Comme Alia le mentionne pour le CST, le SCRS produit un
11 rapport annuel très détaillé sur nos activités qui donne
12 beaucoup d'information à un auditoire très large sur nos
13 activités. Donc, je vous invite à le consulter. C'est un
14 document où, vraiment, on parle de transparence, il y a
15 beaucoup d'information.

16 Puis, encore une fois, on continue d'essayer
17 de bien comprendre comment est-ce que... qu'est-ce qui serait
18 utile pour les Canadiens, puis on essaie d'évoluer dans
19 notre... non seulement la quantité et la qualité, mais le type
20 d'information qui est dans le rapport annuel disponible
21 public.

22 Et, dans la même veine que ma collègue a
23 mentionné, on a également commencé à publier un rapport sur
24 les... l'interférence étrangère dans les processus
25 démocratiques.

26 Donc, encore une fois, c'est de
27 l'information... je pense, peut-être, Madame la Commissaire, si
28 vous me permettez, ce qui est important de comprendre de ces

1 documents-là, je veux pas parler pour ma collègue, mais je
2 crois que ça s'applique également là, c'est que ce que une
3 agence comme le SCRS, lorsqu'on écrit sur l'interférence
4 étrangère, sur l'espionnage ou sur le terrorisme de façon
5 publique, c'est écrit par des gens qui ont accès à toute
6 l'information ultra-classifiée, qui ont toutes les
7 connaissances sur ces... sont des experts dans ces domaines-là,
8 donc sont capables d'arriver et de pouvoir produire quelque
9 chose d'intérêt public tout en protégeant l'information qui
10 doit être protégée par la loi et pour les raisons qu'on
11 viendra plus tard.

12 Donc, il y a des précédents qui existent. Et
13 c'est important... c'est la différence, comme je vous dirais,
14 dans un rapport d'un think tank sur un sujet très important,
15 ces rapports-là -- je veux pas les dénigrer, parce qu'ils
16 sont extrêmement utiles -- mais lorsqu'une agence comme une
17 des nôtres produit un rapport public, c'est en sachant que
18 les auteurs avaient accès à toute l'information classifiée
19 pour être capable de pouvoir donner certains jugements ou
20 certains commentaires. Donc, je voulais seulement rajouter...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera pas le cas, par
22 exemple, d'un think tank, ou là on est peut-être à un niveau
23 plus... plus high level, pour employer l'expression en anglais,
24 un plus haut niveau...

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... où on n'a pas
27 nécessairement les données qui sont des données classifiées
28 ou des informations classifiées?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Vous avez tout à fait
2 raison, Madame la Commissaire.

3 Une chose qui, par contre, qui évolue
4 beaucoup, c'est toute l'information de source ouverte. Donc,
5 le renseignement open source intelligence.

6 Dans les dernières années, l'information de
7 source ouverte a... non seulement par la capacité d'analyse, la
8 capacité de recouper des données, big data analysis, dans le...
9 pas seulement dans le futur, mais maintenant aussi avec
10 l'intelligence artificielle, des gens qui ont accès à non... à
11 aucune information classifiée, mais... donc, des experts dans
12 certains domaines qui sont capables d'aller chercher de
13 l'information de source ouverte à travers le monde sont
14 capables de produire des documents qui sont également de
15 très, très grande valeur.

16 Donc, c'est un élément important qui va
17 revenir un petit peu dans... plus tard, j'ai l'impression, dans
18 nos discussions sur le type d'information qui a besoin d'être
19 protégée. Mais, donc, c'est... donc, les think tank, plus haut
20 niveau parfois, mais également des fois des analyses très,
21 très fines sur... parce qu'ils ont accès aux sources ouvertes
22 que le commun des mortels n'aurait peut-être pas les
23 connaissances pour les mettre en contexte.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je veux juste être sûre de
25 comprendre une chose que vous avez dite parce que tantôt vous
26 avez dit « le document est toujours classifié au plus haut
27 niveau à la lumière de ce qu'il contient », donc s'il y a une
28 phrase qui, elle, est très secrète, le document va être

1 classifié « très secret ».

2 Est-ce que je dois comprendre que si, par
3 exemple, dans un document produit par le SCRS, il y a des
4 informations qui proviennent de sources ouvertes, mais
5 également des informations classifiées, à ce moment-là
6 l'entièreté du document va être classifiée au niveau le plus
7 élevé des informations classifiées des informations qu'il
8 contient?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Tout à fait. C'est
10 exactement ça.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Alors, il n'y
12 aura pas de ségrégation entre ce qui provient de sources
13 ouvertes à moins qu'on ait un document qui ne provienne ou
14 qui ne contienne que des informations provenant de sources
15 ouvertes où, à ce moment-là, il ne sera pas classifié du
16 tout.

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Il n'y a pas de...
18 certains documents vont avoir chaque paragraphe... par exemple,
19 ils peuvent avoir le niveau de sécurité pour chaque
20 paragraphe, donc...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ah, ils sont...

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** ...c'est pas tous les
23 documents, mais parfois vous allez le voir, je pense qu'un
24 des éléments, puis peut-être qu'on s'avance, Me MacKay, sur
25 d'autres questions, mais une chose qui est importante à
26 comprendre, c'est que dans un document classifié,
27 l'information de sources ouvertes peut parfois, si elle était
28 divulguée, être... causer un préjudice important.

1 Donc, par exemple, si un document est sur le
2 sujet du... le document est sur l'interférence étrangère d'un
3 pays X, il y a de l'information classifiée, de l'information
4 claire de sources ouvertes, si par exemple on donne... il y a
5 un élément de sources ouvertes qui est inclus là qui donne du
6 contexte important, qui a été rendu public, à ce moment-là ça
7 donne à la partie adverse une compréhension de ce qui nous
8 intéresse, de ce qu'on sait, de ce qui... si c'est sur un
9 endroit géographique, sur une façon de faire qui peut être de
10 façon ouverte. Dans le contexte d'un document classifié,
11 cette information de source ouverte là, sa divulgation
12 pourrait entraîner un préjudice et le précédent a été reconnu
13 par les cours sur cet élément-là.

14 Merci.

15 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** (Interprétation
16 manquante) pause du matin, il y a une question que j'aimerais
17 poser à tous nos témoins.

18 Vous avez dit qu'il y a un principe de
19 « besoin de savoir » et qu'il y a des contrôles quant à
20 l'accès à l'information. J'aimerais savoir ce que vous avez
21 à dire par rapport à ces contrôles, mais aussi les niveaux de
22 préjudice qui sont associés aux différents niveaux de
23 sécurité, c'est-à-dire secret, très secret, et ainsi de
24 suite.

25 Alors il y a plusieurs éléments à ma
26 question, mais si vous pouviez nous offrir vos commentaires
27 par rapport à ces questions.

28 **Mme ALIA TAYYEB:** Vous voulez que je

1 commence?

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** (Interprétation
3 manquante).

4 **Mme ALIA TAYYEB:** Vous voulez commencer, Dan?

5 **M. DANIEL ROGERS:** Oui. Au gouvernement,
6 toutes les personnes qui ont accès à de l'information
7 classifiée doivent appliquer un principe d'accès à cette
8 information en cas de nécessité absolue. Donc, on sait que
9 cette information est sensible et que les gens ont besoin de
10 cette information pour faire leurs tâches, et on veut éviter
11 que cette information soit divulguée aux personnes qui n'ont
12 pas intérêt à la voir.

13 Et ce principe s'applique à tous les niveaux
14 de sécurité et de classification. Par contre, comme vous
15 l'avez mentionné, il y a différents niveaux de classification
16 au gouvernement. De façon générale, la politique du
17 gouvernement, bien, la politique parle d'information
18 protégée. On parle de protégée A, B, ou C. Ce sont trois
19 catégories qui font en sorte que si cette information, qui
20 serait divulguée, ne serait pas préjudiciable à l'intérêt...
21 pardon, à la sécurité nationale. L'information B pourrait
22 causer par exemple un préjudice significatif, et un protégé C
23 pourrait créer plus de préjudices.

24 De l'information classifiée, on parle ici de
25 catégories confidentiel, secret, et très secret. Dans ces
26 catégories, on parle de possibilité de préjudice qui pourrait
27 causer un préjudice grave ou très grave ou à l'intérêt
28 national. Ce cadre s'applique à nous tous et toutes, et tous

1 les ministères et toutes les agences au sein du gouvernement.
2 Et ce principe d'avoir accès à de l'information en cas de
3 nécessité absolue s'applique partout.

4 Il y a aussi des systèmes de contrôle qui
5 s'appliquent. Par exemple, il y a des systèmes de contrôle
6 qui s'appliquent notamment au renseignement de
7 électromagnétique et aussi d'autres systèmes ou de la
8 catégorie très secrète. Et ça pourrait inclure, par exemple,
9 des noms.

10 **Mme ALIA TAYYEB:** D'un point de vue du
11 renseignement d'origine électromagnétique, tel que l'on voit
12 en vertu de notre loi et ailleurs aussi, le CST est
13 l'autorité pour les renseignements électromagnétiques. Donc,
14 nous savons élaboré des normes pour ce qui est de ces
15 renseignements.

16 Alors, dans notre cas, on parle d'une autre
17 catégorie qui s'appelle « Renseignements spéciaux » et, dans
18 ce cas-là, on parle justement d'une catégorie qui s'applique
19 au renseignement électromagnétique. Et dans ce cas-là, on
20 applique un processus d'indoctrination (sic) ou personne qui
21 doivent avoir accès, oui, à cette information. Alors, nous
22 avons des normes associées au renseignement
23 électromagnétique. Et ces normes s'appliquent ailleurs au
24 gouvernement. De cette façon, le gouvernement peut s'assurer
25 de respecter ces normes.

26 Au-delà de cela, vous avez parlé de d'autres
27 systèmes de contrôle. Il pourrait y avoir des sous-
28 contrôles. Notamment par rapport à cette désignation de

1 renseignements spéciaux. Et cela pourrait... de fait, il y a
2 deux systèmes... deux systèmes de sous-contrôle. Ceci est de
3 l'information gamma. Et, dans certains cas, vous avez accès
4 à cette information à la Commission, et ici on parle
5 d'information très sensible, des techniques qui auraient pu
6 être utilisées pour la collecte de renseignement. Mais nous
7 avons un autre système de collecte qui s'appelle de
8 l'information exceptionnellement compartimentalisée. Et ici,
9 on parle de techniques précises.

10 Et mon collègue a parlé du principe d'avoir
11 accès à ces renseignements sur justification. Ici, on tente
12 de contrôler le nombre de personnes qui auraient accès à ce
13 produit ou à ces techniques de collecte. Donc, il s'agit
14 simplement et uniquement de personnes qui doivent absolument
15 avoir accès à ces informations. Les systèmes de contrôle
16 limitent les renseignements aux personnes qui doivent
17 absolument être au courant.

18 Et tout cela est documenté également. Nous
19 gardons des dossiers très précis pour indiquer qui a accès à
20 ces contrôles ou ces sous-compartiments. Et nous maintenons
21 ces dossiers au sein du Centre de la sécurité des
22 télécommunications.

23 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Très bien.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Mes collègues ont très
25 bien décrit le système. Peut-être que je vais vous donner
26 peut-être une précision ou une figure de cas ici où le besoin
27 de savoir...

28 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Excusez-moi, je ne

1 veux pas vous interrompre. Simplement, brièvement, parce
2 qu'on doit...

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** ...on devait prendre
5 la pause il y a trois minutes, donc...

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** O.k. Très brièvement.

7 Le besoin de savoir peut, dans certains cas,
8 lorsqu'on parle d'individus, lorsqu'on parle d'informations
9 extrêmement délicates, peut être des... dans le cas des
10 personnes désignées, donc ça voudrait dire, par exemple,
11 qu'il y aurait quatre, cinq, dix personnes au gouvernement
12 qui recevraient cette information-là. Donc, ça peut être... le
13 besoin de savoir peut être si précis qu'on parle vraiment de
14 très, très peu de personnes.

15 Merci.

16 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Je vous remercie.

17 Donc, Madame la Commissaire, on peut prendre
18 la pause. Je sais pas si...

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bien, on va prendre la
20 pause, c'est ça. On sera de retour à... il est 11 heures,
21 presque 11 h 20, alors on sera de retour à 11 h 40.

22 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

23 La séance est en pause jusqu'à 11 h 40.

24 --- L'audience est suspendue à 11 h 19

25 --- La séance est reprise à 11 h 43

26 --- **M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

27 --- **M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:**

28 --- **Mme ALIA TAYYEB, Sous la même affirmation:**

1 **LE GREFFIER:** À l'ordre s'il vous plaît.

2 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
3 étrangère est reprise.

4 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR MR. GORDON CAMERON: (Suite)**

5 **Me GORDON CAMERON:** (Interprétation
6 manquante).

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** (Interprétation
8 manquante)... qui doivent être divulgués ou il y a des
9 renseignements classifiés, et bien, quand il s'agit d'une
10 procédure judiciaire, et bien, ce n'est pas simplement pour
11 protéger les renseignements, mais c'est aussi pour comprendre
12 l'impact sur la procédure judiciaire par rapport à la
13 divulgation et l'imputabilité.

14 Donc, ce sont les experts. Nous avons donc
15 centralisé le travail dans cette unité. Alors, je ne peux
16 pas vous dire combien de personnes, mais en tout cas, ce sont
17 l'exécutif du SCRS surveille toutes les activités de
18 divulgation.

19 **Me GORDON CAMERON:** Mme Tayyeb?

20 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, absolument. Nous
21 avons également un cadre supérieur qui est responsable,
22 collègue chef adjointe qui est responsable pour la
23 transparence. Et donc ça couvre toute une gamme de
24 programmes auxquels vous faites référence.

25 Comme Dave l'a mentionné, il s'agit de
26 l'administration de nos exigences en matière d'accès à
27 l'information. À chaque fois qu'il y a des procédures
28 juridiques, quand il y a des divulgations de cet ordre-là, ce

1 sont les mêmes personnes qui vont être responsables pour
2 travailler avec les instances qui vont examiner, donc avec le
3 comité parlementaire et l'agence d'examen, d'autres collègues
4 qui vont travailler aussi pour s'affairer aussi avec le
5 ministère de la Justice pour s'assurer qu'ils aient toutes
6 les informations. Ils sont responsables pour la conformité à
7 l'interne et toute demande que nous recevons pour des
8 demandes de déclassification qui peuvent venir de différents
9 partenaires qui pourraient demander à ce que certains
10 renseignements ne soient déclassifiés pour que... donc vous
11 avez là les responsabilités de ce secteur.

12 Et ils vont également gérer toutes ces
13 exigences avec les mêmes principes, et il peut y avoir des
14 différences, mais les principes sont là pour ce qui est de
15 protéger les renseignements classifiés, la sécurité
16 nationale. Ça fait partie de leurs responsabilités.

17 Tout comme David, je ne peux pas faire de
18 commentaire pour vous dire quelle est la taille de ce groupe,
19 mais leur travail est extrêmement important. Ce sont des
20 personnes très spécialisées, très bien formées. Et donc qui
21 répondent à toutes les exigences en matière de sécurité de
22 divulgation.

23 **Me GORDON CAMERON:** Merci beaucoup.

24 Alors je vais demander... je vais poser la
25 question, et si vous voulez, vous pouvez décrire en détails
26 par rapport à votre agence. Et nous invitons les
27 participants d'avoir fait référence au rapport
28 institutionnel. Vous avez beaucoup de détails dans le

1 rapport institutionnel. Vous avez une section pour expliquer
2 comment les agences vont répondre aux demandes de la
3 Commission pour d'avantage de divulgation de renseignements
4 pour ce qui est des documents classifiés.

5 Et il y a un processus détaillé à partir de
6 la page 17 du document. Peut-être que l'opérateur de la cour
7 pourra nous mettre le document 3, la version anglaise, et on
8 pourrait aller à la page 17 de ce document. Et on pourra la
9 voir à l'écran.

10 Si vous pouvez défiler un petit peu plus bas
11 sur cette page. Votre page 17 n'est pas la même... non, nous y
12 sommes là. On dirait que c'est PDF, page 18, donc le
13 processus interne quand la Commission conteste un caviardage.
14 Et dans le rapport, vous avez toute une explication détaillée
15 des étapes.

16 Alors, nous avons le document devant nous, on
17 n'a pas besoin de le répéter, mais si vous pouvez décrire
18 comment vos agences vont réagir quand nous faisons une
19 demande, quand vous envoyez un document avec des caviardages
20 et si on vous demande si vous pouvez éventuellement ré-
21 évaluer une certaine... un caviardage pour voir s'il peut être
22 reformulé autrement. Comment vous allez faire?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si vous me permettez,
24 M. Cameron, je dois vous dire que c'est important d'indiquer
25 que cette procédure que vous avez décrit dans le document, ça
26 s'est fait sur mesure pour la Commission. C'est la position
27 du gouvernement du fait du mandat et de la nature de cette
28 enquête. Nous devons pouvoir convenir le plus d'information

1 possible au public. Donc, c'est important de se rappeler que
2 c'est ça l'intention, que nous voulons être le plus
3 transparent possible, évidemment, avec les limites qui
4 existent.

5 Alors, dans ce contexte, la façon que ça
6 fonctionne, comme nous l'avons décrit, nous avons des unités
7 spécialisées, des experts, qui comprennent les législations
8 et les exigences en matière de protection de l'information.
9 Donc, c'est ces personnes-là qui vont faire le triage
10 initial. Ce sont des experts sur la façon de traiter les
11 informations, et ensuite nous allons nous référer à des
12 experts dans le sujet.

13 Par exemple, pour le travail de la
14 Commission, ce sera les personnes au SCRS qui travaillent sur
15 l'ingérence étrangère. Ce seront ces personnes qui sauront
16 comment ces documents ont été produits, d'où viennent les
17 renseignements particuliers. Alors les personnes qui vont
18 faire le travail de caviardage vont parler avec ces experts.

19 Et ce sera de cette façon-là qu'on pourra
20 assurer qu'on puisse vous fournir le maximum d'information.
21 S'il y a des conflits ou des contestations sur des enjeux, il
22 y a un processus d'escalation (sic) pour aller à des cadres
23 plus élevés avec plus d'expérience, si vous regardez du point
24 de vue stratégique. Et là, ça vient au chef de l'agence.
25 Alors, dans le cas du SCRS, ce serait moi-même qui ferait une
26 détermination finale.

27 **Mme ALIA TAYYEB:** Alors, tout comme l'a dit
28 David, pour clarifier, ce n'est pas la procédure d'habitude,

1 mais l'importance de l'enquête, on a mis en place un
2 mécanisme spécialisé qui permet différentes méthodes pour
3 atteindre les objectifs. Alors voilà ce qui est décrit là,
4 ce sont ces méthodes là.

5 Tout comme David, on a des experts dans les
6 différents sujets pour expliquer pourquoi il y a des
7 caviardages, et il y aura, dépendant de l'importance, ça peut
8 arriver au niveau du sous-ministre adjoint. Dans le cas du
9 CST, ce serait moi-même, mais ça dépend évidemment de
10 l'objectif de la Commission. Si c'est une information qui
11 est importante d'après vous que ce soit communiqué.

12 Alors, quelles seraient les autres
13 possibilités? Quelles autres analyses est-ce qu'il faut
14 faire? Est-ce qu'il faut avoir certaines permissions ou est-
15 ce que nous pouvons décrire l'information dans un résumé qui
16 ne va pas dévoiler des sources?

17 **Me GORDON CAMERON:** Merci. Je vais vous
18 demander à vous, M. Vigneault et Mme Tayyeb, mais M. Rogers,
19 est-ce que vous pouvez donner le point de vue du BCP? Alors,
20 là quand il s'agit de consultation, il y a parfois des fois
21 où ce serait nécessaire d'avoir des consultations avec le
22 bureau du Conseil privé.

23 **Mme ALIA TAYYEB:** Et bien, oui, il peut... s'il
24 y a des... si ça touche à plusieurs ministères ou plusieurs
25 agences, oui, ça pourrait venir au BCP, par rapport à arriver
26 au résultat. Et là, ce serait le BCP qui pourrait rassembler
27 les différentes agences. Là, je pourrais imaginer.

28 **M. DAN VIGNEAULT:** Alors, pour rajouter,

1 votre collègue ne va pas (interprétation manquante). D'après
2 mon expérience, pour les mois et... semaines et mois à venir,
3 pour la Commission, il y aura des discussions entre les
4 agences, ça avec le bureau du Conseil privé. Je pense que ce
5 sera la pratique.

6 **M. DANIEL ROGERS:** Alors, je suis d'accord
7 avec mes collègues. Je pense que le bureau du Conseil privé
8 sera participant. Chez nous, au bureau du Conseil privé,
9 nous devons rassembler s'il y a des désaccords par rapport à
10 ce qu'il faut faire. On va essayer d'arriver à un consensus.

11 Les décisions finales restent avec Monsieur...
12 comme M. Vigneault et M. (sic) Tayyeb ont dit, c'est avec les
13 chefs des agences, les directeurs des agences, mais c'est
14 notre rôle de rassembler et de discuter quand il s'agit de
15 questions stratégiques.

16 **Me GORDON CAMERON:** Et probablement quand le
17 BCP est impliqué, est-ce qu'il y aurait un moment où il
18 pourrait y avoir le point de vue politique par rapport aux
19 intérêts du gouvernement qui pourrait aider les agences ou le
20 BCP à arriver à des décisions par rapport à la divulgation?

21 **M. DANIEL ROGERS:** Dans cette question, le
22 gouvernement a été très clair avec le mandat. Donc, je pense
23 que, comme on a décrit ici, ce seront les hauts
24 fonctionnaires des agences qui vont participer le processus.
25 Ce sera un processus non politique.

26 **Me GORDON CAMERON:** Si nous pourrions passer
27 maintenant à ce que... ce qu'on a compris sont les 13
28 documents. Et le public qui a suivi toutes les étapes pour y

1 arriver. Vous avez donc les 13 documents que la Commission a
2 fourni au gouvernement comme échantillon pour voir ce à quoi
3 on pourrait s'attendre par rapport à la divulgation des
4 renseignements classifiés, par rapport à tout ce qu'on a
5 reçu. Et on a eu le ministère de la Justice, une lettre
6 datée du 15 décembre, ça vous le trouvez en onglet avec le
7 rapport institutionnel qui explique la lettre. Cette lettre,
8 donc, du 15 décembre, explique le raisonnement pour justifier
9 les caviardages.

10 Donc, cette lettre du 15 décembre, par
11 rapport à ce que... le retourné document caviardé, cette lettre
12 a noté que ça a pris 200 heures-personne pour passer à
13 travers ces 13 documents. Est-ce que vous pouvez nous
14 expliquer ce qui semble être une quantité de travail
15 exceptionnelle? Comment ça peut fonctionner pour ces 13
16 documents? La plupart sont que quelques pages.

17 **M. DANIEL ROGERS:** Je peux faire un
18 commentaire brièvement et d'autres peuvent rajouter.

19 Certainement, c'est vrai que les experts et
20 d'autres auront passé du temps pour l'analyse des détails des
21 documents, des documents qui ont été fournis en forme
22 caviardée. Et cet effort, et bien, ce sera plus important,
23 plus il y a des documents, mais inclus dans cette lettre
24 aussi, il y avait la suggestion que d'autres mécanismes
25 peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs de
26 transparence de la Commission. Et ça, on voudrait aller de
27 l'avant. Et l'une des difficultés avec des documents
28 caviardés, nous avons quelque chose qui a été écrit pour...

1 seulement pour des personnes avec des cotes de sécurité. Et
2 donc, il y avait bien des détails qui devaient être
3 caviardés. Il y aura peut-être plus de succès pour être
4 efficace quand il s'agit de faire des résumés de différents
5 types de documents qui tiennent les mêmes... qui contiennent
6 les mêmes informations et éviter le problème et les efforts
7 pour faire les caviardages.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Dans ce contexte, et je
9 ne parle pas seulement des documents spécifiques, mais de
10 l'enquête, ces documents sont des produits... certains de ces
11 documents, pas tout, sont des produits du renseignement du
12 SCRS. Donc, le Parlement du Canada avait créé le SCRS pour
13 collecter de l'information et produire du renseignement.
14 Donc, l'intention du SCRS, c'est de produire ce genre de
15 problème. C'est différent de la transparence.

16 Donc, comme Dan l'a mentionné, l'objectif de
17 ces documents, c'est d'inclure des informations classifiées
18 qui devaient être lues par les gens avec les bonnes
19 habilitations de sécurité. Donc, l'objectif de ces
20 documents, c'était de contenir des secrets et des
21 informations classifiées. C'était ça l'intention de ces
22 documents... l'objectif de ces documents.

23 Voilà pourquoi il est important de comparer
24 cette situation à ce que Alia et moi-même avons dit.
25 Lorsqu'on parle des documents qu'on a produits, on a produit
26 certains documents pour la consommation du public, des
27 documents très importants sur l'ingérence étrangère, le
28 terrorisme, les situations géopolitiques qui ont une

1 incidence sur la sécurité nationale. Tous ces documents sont
2 rédigés pour publication avec les connaissances de
3 l'information classifiée. Voilà pourquoi il y a contraste
4 dans un document public destiné à une consommation publique
5 et d'autres documents produits avec un objectif complètement
6 différent, qui contient beaucoup d'information classifiée.

7 Voilà pourquoi, lorsque vous montrez ces
8 documents, les gens verront tous les documents qui sont
9 caviardés. Certains sont très caviardés parce que c'était
10 censé contenir des informations classifiées destinées à des
11 gens avec la bonne cote de sécurité.

12 Et je reviens à ce que Dan a dit. La
13 position du gouvernement au début de cette commission
14 d'enquête, c'était de dire il est possible d'avoir une
15 certaine transparence et de donner certaines informations au
16 public. Et c'est ça qui a été présenté lorsqu'on parle de la
17 façon de produire des documents caviardés, si possible,
18 comment préparer les résumés des documents hautement
19 classifiés, comment protéger les détails tout en informant le
20 public.

21 Je pense qu'il est important d'avoir ces deux
22 paradigmes en tête. Il y a des choses qui ont été écrit au
23 niveau classifié pour la consommation unique du gouvernement
24 pour les gens qui ont besoin de savoir et qui ont la bonne
25 cote versus les documents qui sont censés sensibiliser le
26 public pour pouvoir se protéger.

27 **Mme ALIA TAYYEB:** Je voulais parler également
28 de l'effort nécessaire pour ceux qui ne participent pas dans

1 le processus de caviardage. Au départ, j'ai dit que nous
2 avons des experts non seulement à la collecte d'information,
3 mais les experts à la jurisprudence qui comprennent ce qu'il
4 faut caviarder. Donc, c'est ça qu'on a appliqué pour les
5 documents caviardés. Et les gens qui le font sont hautement
6 formés.

7 Ce qui est difficile, c'est qu'il faut
8 caviarder. Certaines choses sont évidentes et certaines
9 demandent une certaine analyse, que ça soit connu par le
10 public ou pas, ils doivent consulter les experts en la
11 matière pour mieux comprendre si quelque chose peut être
12 révélé ou pas. Donc, il y a des variations, parce qu'il y a
13 des techniques et des sources.

14 Mais lorsqu'on parle des intérêts d'enquête,
15 il faut savoir la technique et les méthodes qu'il faut
16 utiliser, est-ce qu'on parle de source humaine ou technique.
17 Ça demande une certain analyse. Donc, je voulais tout
18 simplement le dire pour expliquer pourquoi, lorsqu'on parle
19 des heures nécessaires pour faire ce travail, on parle des
20 analyses des experts en la matière et le sujet, et tout ce
21 qui est nécessaire avant de révéler ces informations. Donc,
22 il y a plusieurs étapes.

23 **Me GORDON CAMERON:** Donc, sur ce point, on ne
24 regarde pas seulement le document pour avoir quelque chose de
25 concret, ou bien on regarde le document pour avoir quelque
26 chose de concret qu'on utilise.

27 Je demande à l'opérateur d'afficher le
28 document 900. Voici un rapport du protocole public sur les

1 élections de 2020. Je demande à l'opérateur de défiler sur
2 le document rapidement. Et ce qu'on observe, panélistes,
3 s'il vous plaît, observez soit le document n'est pas du tout
4 caviardé ou, si c'est caviardé, c'est vraiment des petites
5 portions du document qui sont caviardées.

6 Attendez un peu. C'est classifié secret...
7 c'est classé secret. Donc, le niveau de classification,
8 c'est secret. Donc, la divulgation de certaines informations
9 dans ce document peut causer du dommage. On a utilisé le
10 processus demandé. Donc, il n'y a pas beaucoup de
11 caviardage. Et ça, c'est la version divulgable. Donc, ça
12 c'est un exemple de document qui a été rédigé pour un
13 auditoire plus large et ça pouvait être divulgué?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est pas un document du
15 SCRS, mais ça concerne les échanges que j'ai eu avec la
16 commissaire plus tôt concernant le fait que certains
17 documents auront une classification AS parce qu'il y a
18 certains éléments d'information. Mais dans ce cas-ci, la
19 majorité de l'information ne sera pas classifiée. Donc ça,
20 c'est un bon exemple d'un document qui a été caviardé et qui
21 est maintenant disponible pour le public, même si ça contient
22 une classification.

23 Et beaucoup de ceci a été fait pour expliquer
24 la procédure qu'on utilise. Donc, c'était pas des
25 renseignements et des informations classifiés qui étaient
26 l'objectif.

27 Lorsqu'on le compare avec d'autres documents,
28 je présume, comme M. Cameron va vous montrer ces documents,

1 on verrait la différence où l'objectif du document était un
2 autre objectif.

3 **Me GORDON CAMERON:** On va le faire, on va
4 demander à l'opérateur d'afficher 1548 (sic), un rapport du
5 renseignement par le SCRS. Voici ce qui n'a pas... voici ce
6 qui n'était pas caviardé. On a compris le processus, mais à
7 part la classification et le nombre de la page, il paraît que
8 tout est complètement caviardé.

9 Donc, je suppose que c'est un des documents
10 écrits pour un autre auditoire?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Comme je
12 l'ai mentionné ce matin, les rapports du renseignement du
13 SCRS sont des informations collectées par le SCRS avec un peu
14 de contexte, mais c'est un renseignement brut qui contient
15 toute l'information classifiée et l'objectif c'est de
16 partager du renseignement spécifiquement. Pas toute
17 l'analyse, mais le renseignement avec certaines personnes
18 spécifiques au sein du gouvernement selon la *Loi sur le SCRS*.

19 Donc, voilà pourquoi nous avons un bon
20 exemple d'un document classé top secret, et dans ce cas,
21 c'est complètement caviardé.

22 L'exercice qui nous intéresse ici, c'est que
23 c'est un produit du renseignement brut. L'information
24 produit et partagée avec les gens. C'est des choses que nous
25 savons. Si on le compare avec d'autres documents, je parlais
26 d'une évaluation du renseignement qui prend les informations
27 du SCRS, les informations du CST, et d'autres informations
28 des différentes agences pour nous permettre de donner une

1 certaine information, et l'approche peut être différente.

2 Mais la plus grande différence, c'est que il
3 y a un sujet spécifique. Disons, l'ingérence étrangère par
4 un certain pays, on pourrait avoir un rapport du
5 renseignement du SCRS qui sera complètement caviardé. Et on
6 peut avoir un document produit avec l'intention d'être
7 publié. Donc, là on peut parler du même sujet dans un format
8 public qui donne un certain niveau d'information, mais il est
9 clair que là on va protéger des informations que nous sommes
10 censés protéger selon la loi.

11 **Me GORDON CAMERON:** On va faire ce que vous
12 venez de décrire. On vient de regarder un rapport du
13 renseignement du SCRS. C'est presque complètement caviardé.
14 Et regardons maintenant une évaluation du SCRS. Affichons le
15 document CAN-7584 (sic).

16 C'est le genre de document qui nous sert de
17 comparaison avec le rapport. Défilez un peu. Et on voit que
18 c'est différent du rapport du renseignement. Ce qui reste,
19 c'est peut-être la description du ministère ou du département
20 concerné. Le reste est caviardé. Donc, tout ce qu'on peut
21 dire, que le document caviardé devait rester classifié?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme je l'ai dit, la
23 différence c'est que lorsqu'on écrit... on rédige un rapport,
24 et l'intention c'est que ça devrait être lu par les gens qui
25 ont l'habilitation nécessaire, on essaie d'être très précis
26 et direct avec les faits importants. Lorsqu'il y a analyse,
27 on... l'analyste ajoute sa perspective. Certaines de ces
28 analyses peuvent être des différentes versions du rapport

1 d'analyse, peut-être il y a plus d'information publiée. Dans
2 ce cas, très peu d'information a été publiée.

3 Madame la Commissaire, si vous regardez la
4 boîte qui est à la droite, c'est un exemple où nous avons de
5 l'information classifiée, et si on le publie, il n'y aura pas
6 préjudice à l'intérêt national. Voilà pourquoi cette
7 information reste. Mais dans un autre contexte, il est
8 possible que on peut faire référence à quelque chose qui
9 n'est pas classifié. Dans ce cas, ça concerne la Chine, les
10 services de renseignement de la Chine vont pouvoir arriver à
11 des conclusions et faire des analyses pour savoir ce que nous
12 savons et ce qui nous intéresse. Donc, voilà pourquoi nous
13 protégeons de l'information.

14 **Me GORDON CAMERON:** Ça c'est bien, vous avez
15 dit qu'il y a certaines capacités. Nous avons un exemple
16 avec le document CAN-5811.

17 Nous avons une autre évaluation du
18 renseignement ici. Mais comme on peut bien lire, nous
19 pouvons voir le contenu qui a été publié. Il faut défiler
20 pour qu'on puisse voir ce que contient le document.
21 M. Vigneault, vous avez déjà expliqué pourquoi on peut
22 publier certaines informations et, parfois, on ne le publie
23 pas. Maintenant, nous avons vu deux évaluations sur le
24 renseignement produits par le SCRS, une évaluation était très
25 caviardée et l'autre ne l'était pas. Donc, on peut mettre
26 ces deux rapports... peut-être vous pouvez mettre ces deux
27 rapports dans le contexte que vous avez décrit.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça c'est un exercice

1 très utile. La première évaluation était complètement...
2 presque complètement caviardée. La seule... celle-ci est
3 classifiée top secret, c'est la classification la plus
4 élevée. Si on remonte dans le document, on verrait que après
5 les experts du SCRS ont fait certaines choses pour évaluer le
6 document. Sur cette page, nous avons un paragraphe qui n'est
7 pas classé top secret qui a été publié. La raison, et c'est
8 quelque chose qui est très important, Madame la Commissaire,
9 pour le travail de la Commission, certaines parties ont été
10 classées top secret à un certain moment. Ce document a été
11 produit en 2021. Et avec du temps, l'information a évoluée,
12 plus d'information est devenue public. Et le préjudice est
13 différent en 2024 ou 2023, décembre, lorsque ça a été
14 produit. Voilà pourquoi vous avez un paragraphe marqué top
15 secret publié. Il est important pour le travail de la
16 Commission de voir que la question du temps a également des
17 répercussions.

18 M. Cameron, plus tôt vous avez parlé du temps
19 qu'il faut, et je pense que nous avons ici un bon exemple du
20 fait que c'est pas tout simplement l'agence qui dit que c'est
21 un document top secret qu'il faut caviarder complètement, on
22 ne publie rien. Les experts ont parcouru le document ligne
23 par ligne et même quelque chose qui était dorénavant top
24 secret, avec le temps, avec la compréhension de la situation
25 et avec l'analyse du préjudice qui peut arriver, on peut
26 toujours publier une certaine partie de l'information. C'est
27 un bon exemple du professionnalisme des experts qui
28 travaillent. Et, comme vous l'avez dit, 13 documents

1 demandent environ 200 heures-personne pour produire ça. Donc
2 beaucoup de ressources nécessaires.

3 Dernière chose, les experts en la matière, et
4 dans ce cas, c'est les experts sur l'ingérence étrangère et
5 les experts sur les activités d'espionnage de la Chine, par
6 exemple, c'est les mêmes gens qui maintenant collectent de
7 l'information produit du renseignement pour protéger les
8 Canadiens aujourd'hui en 2024. Donc, ils ne font plus ce
9 travail, ils ont été transférés à ce travail parce que c'est
10 plus important. Donc, c'est des facteurs à considérer pour
11 qu'on puisse partager des informations avec la Commission.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** À côté, « Canadian eyes
13 only », pouvez-vous expliquer ce que ça signifie dans le
14 contexte de la classification?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Canadian eyes only veut
16 dire que c'est des informations produites par le SCRS... je
17 recommence. Soit c'est des renseignements collectés par une
18 agence canadienne, et pour des raisons d'intérêt national, on
19 ne partagera pas cette information avec les autres, ou
20 l'analyse de cette information à partir des informations
21 colligées par les autres... à travers les autres partenaires,
22 mais l'analyse tient compte des intérêts qui sont importants
23 pour le gouvernement du Canada. Et on n'aimerait pas révéler
24 ceci à d'autres parties.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26 **Me GORDON CAMERON:** Ma dernière question, je
27 demanderais à l'opérateur d'afficher CAN-3, le Rapport
28 institutionnel. Défilez vers la page 12. Vers le bas de la

1 page, juste en-dessus de la protection de l'information, nous
2 avons une phrase disant que :

3 « Pour déterminer s'il faut expurger
4 ou déclassifier les informations,
5 l'agence source doit évaluer
6 l'intérêt public lorsqu'on décide
7 s'il faut dévoiler certaines
8 informations. » (Tel que lu)

9 Je sais que nous tirons déjà vers la fin de
10 la séance, donc je ne demande pas à l'opérateur de
11 l'afficher, mais dans le résumé des témoins à la page 13, on
12 fait référence à la contribution du SCRS et on avait fait
13 référence à cet équilibre avec l'intérêt public.

14 Donc, c'est une question qui s'adresse à tout
15 le monde. Lorsqu'on tient compte de l'intérêt public,
16 lorsqu'il faut divulguer, est-ce que vos agences et le
17 gouvernement tient compte du fait que ce sera utilisé par une
18 commission d'enquête sur un sujet qui intéresse beaucoup les
19 Canadiens?

20 **M. DANIEL ROGERS:** Je peux commencer.

21 Évidemment, on s'intéresse... on veut suivre les directives du
22 gouvernement pour maximiser la transparence dans un contexte
23 de commission d'enquête, ce qui inclut d'utiliser tous les
24 mécanismes disponibles. Nous en avons parlé entre autres
25 dans la lettre. Aussi, comme fonctionnaires, notre objectif,
26 notamment toutes les personnes qui font partie de la
27 communauté de renseignement, c'est de s'assurer de la
28 sécurité des Canadiens et Canadiennes. Si l'information

1 n'est pas divulguée, c'est qu'elle est importante pour
2 assurer la continuité des opérations.

3 Ma réponse est la suivante. Oui, nous
4 voulons examiner nos processus et les processus de cette
5 commission de façon différente. Nous voulons pouvoir
6 optimiser la quantité de transparence. Au final, il y aura
7 quand même de l'information que nous allons devoir conserver
8 comme étant secrète pour maintenir les opérations.

9 **Mme ALIA TAYYEB:** Alors, j'ajouterais
10 quelques points. Je crois que nous avons des lois qui font
11 en sorte qu'il y a... des lois comme l'accès à l'information
12 qui font en sorte qu'on tient compte de l'intérêt public. Ou
13 encore dans une instance juridique où il faut, par exemple,
14 protéger la sécurité de quelqu'un d'autre, qui pourrait avoir
15 un intérêt public. Donc, l'intérêt public est défini par ces
16 mécanismes.

17 La commission d'enquête est une extension de
18 cela. L'intérêt public a été défini dans le cadre de son
19 mandat. Je pense que les Canadiens comprennent qu'il y a un
20 intérêt public, c'est-à-dire qu'il y a de l'ingérence
21 étrangère lors des élections a lieu.

22 Tel que mon collègue l'a évoqué, nous pesons
23 ces informations à savoir qu'il y a un intérêt public et nous
24 y parviendrons, mais en même temps, nous devons protéger les
25 sources et méthodes classifiées, parce que nous sommes tenus
26 de le faire.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'aimerais revenir sur
28 ce qu'ont dit mes collègues. C'est une approche complètement

1 différente. C'est une approche qui a été vraiment élaborée
2 pour la Commission avec l'objectif de rendre le plus
3 d'information possible publique. Le gouvernement a proposé
4 d'offrir des versions caviardées et des résumés. Cela
5 indique que l'intention de la commission d'enquête, c'est de
6 fournir le plus grand montant d'information au public. Cela
7 étant dit, nous sommes quand même tenus par la loi de
8 protéger notre travail à l'avenir et aussi de protéger la
9 sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

10 **Me GORDON CAMERON:** Madame la Commissaire, ça
11 complète mon interrogatoire.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons prendre la
13 pause du midi et nous serons de retour à 13 h 55. Bon
14 appétit.

15 **LE GREFFIER:** À l'ordre s'il vous plait. La
16 séance est maintenant en pause jusqu'à 1 h 55.

17 --- La séance est suspendue à 12 h 24

18 --- L'audience est reprise à 13 h 55

19 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

20 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
21 étrangère a repris.

22 --- **M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

23 --- **M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:**

24 --- **Mme ALIA TAYYEB, Sous la même affirmation:**

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Interprétation
26 manquante).

27 Et ça prend du temps, notamment, quand on
28 reçoit beaucoup de documents. Donc, le risque si vous

1 attendez, c'est que les documents ne seront pas dans la base
2 de données pour votre contre-interrogatoire. On a fait de
3 notre mieux pour aujourd'hui, mais nous en sommes au début,
4 donc il y avait pas trop de documents. Tâchez donc... bon, en
5 fait, assurez-vous de déposer les documents trois jours
6 d'avance.

7 Alors, à l'horaire, je veux m'assurer que
8 j'ai la bonne liste des personnes à comparaître. Voilà,
9 merci.

10 Le premier contre-examen sera mené par deux
11 avocats, John Mather et Michael Robson, représentent le
12 Centre for Free Expression.

13 Je profite aussi de l'occasion pour vous
14 rappeler aussi de vous identifier lorsque vous prenez la
15 parole et de répéter, je sais que vous l'avez fait le premier
16 jour, de répéter la partie que vous représentez pour
17 l'avantage de tous, y compris les témoins.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOHN MATHER:**

19 **Me JOHN MATHER:** Bon après-midi, Madame la
20 Commissaire, membres du panel.

21 Je m'appelle John Mather. Je représente le
22 Centre for Free Expression. Il s'agit d'un organisme sans
23 but lucratif visant l'éducation et la promotion des intérêts
24 à l'Université métropolitaine de Toronto.

25 Pour gagner du temps, mes questions
26 s'adresseront à M. Vigneault. J'espère que Mme Tayyeb et
27 M. Rogers n'en sont pas offensés.

28 J'ai environ 10 minutes de questions, après

1 quoi je vais céder la parole à mon collègue, Michael Robson,
2 qui aura des questions au sujet des 13 documents qui ont été
3 produits à ce jour.

4 M. Vigneault, je ne sais pas si vous avez pu
5 suivre toutes les procédures depuis le début cette semaine,
6 mais la Commission a pu profiter de témoignages d'experts sur
7 des enjeux de confidentialité en matière de sécurité
8 nationale ainsi que la divulgation. Ces experts comprenaient
9 Richard Fadden et Alan Jones, que je crois que vous
10 connaissez.

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait.

12 **Me JOHN MATHER:** L'une des raisons pour
13 laquelle la Commission a convoqué ces audiences, c'est parce
14 que un de ses mandats, c'est de maximiser la transparence.
15 Et d'après vos réponses ce matin, vous comprenez bien que
16 c'est l'un des mandats de la Commission?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, en effet.

18 **Me JOHN MATHER:** À l'audition des experts
19 cette semaine, je pense qu'il y a eu consensus sur plusieurs
20 points, que... dont certains vous serons proposés pour savoir
21 si vous êtes d'accord.

22 Premièrement, je crois que vous serez
23 d'accord que l'ingérence étrangère est une menace réelle et
24 importante à la sécurité canadienne?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis pleinement
26 d'accord. Et même, j'ai pris la parole en public pour cet
27 enjeu depuis 2018 pour parler du besoin d'une politique sur
28 la notion de politique étrangère. Même si en société

1 démocratique, on peut avoir un organisme comme le SCRS ou le
2 CST, qui fournit des renseignements au gouvernement, leur
3 permettant d'intervenir, on ne peut pas traiter d'ingérence
4 étrangère sans avoir une société qui elle-même est plus
5 résiliente. C'est pour ça que nous avons engagé dans un
6 dialogue et de la transparence auprès de l'ensemble des
7 Canadiens sur la question.

8 **Me JOHN MATHER:** Merci M. Vigneault. À ce
9 moment-ci, je vais vous demander simplement si vous êtes
10 d'accord. Et je vous donnerai bien sûr l'occasion de
11 qualifier vos réponses, mais mon temps est limité, alors si
12 vous êtes capable de répondre par un simple oui ou non, je
13 l'apprécierais, sans vouloir vous bousculer.

14 Alors, ma deuxième proposition pour vous,
15 deuxième point de consensus, vous l'avez je crois touché ce
16 matin, c'est que l'ingérence étrangère dans les élections est
17 une question de grand intérêt public?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait
19 d'accord.

20 **Me JOHN MATHER:** Alors, prochain point de
21 consensus, c'est que la présente Commission fait face à des
22 défis importants pour accomplir son mandat pour maximiser la
23 transparence, parce que beaucoup de l'information pertinente
24 est classifiée. Question évidente.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je suis
26 parfaitement en accord avec cet énoncé.

27 **Me JOHN MATHER:** Un autre quatrième point de
28 consensus, c'est que les délais pour la Commission sont

1 courts et le processus d'examen des documents classifiés aux
2 fins des divulgations publiques devra être raccourci. Est-ce
3 que vous êtes d'accord?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis d'accord avec le
5 fait que les délais sont serrés. Je ne suis pas sûr d'avoir
6 une opinion sur la deuxième partie de votre question.

7 **Me JOHN MATHER:** Merci. Et le dernier point
8 que je vais soulever auprès de vous pour savoir si vous êtes
9 d'accord, c'est que nous avons entendu plusieurs experts nous
10 dire que lorsque les divers ministères du gouvernement
11 examinent des documents, ils ont une tendance à revendiquer
12 de façon exagérée la protection. Est-ce que vous êtes
13 d'accord avec ça?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Mon expérience là est
15 différente. C'est un des domaines où je ne peux pas répondre
16 simplement oui ou non, car c'est plus nuancé que cela.

17 Selon mon expérience, il y a une évolution
18 avec le temps. Ce que nous disions en public, en s'engageant
19 ces discussions en 2015 ou 2016, ce n'est pas la même chose
20 maintenant en 2024. Cela nous dit que beaucoup plus
21 d'information est rendue publique, des informations
22 spécifiques, et la régularité avec laquelle nous entretenons
23 auprès du gouvernement public sur ces questions.

24 **Me JOHN MATHER:** Alors, lorsque Richard
25 Fadden, l'ancien directeur dit qu'il y a place pour que la
26 commissaire résiste à des revendications de protection pour
27 la sécurité nationale, êtes-vous d'accord qu'il y a place
28 pour cela?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis d'accord avec le
2 fait avec le fait que la commissaire antérieure était
3 d'accord avec le mandat, et c'est le mandat que nous
4 respectons tous et que nous faisons notre maximum pour
5 appuyer la Commission dans son objectif très important
6 d'engager le public sur la question.

7 **Me JOHN MATHER:** Je crois que le point de
8 M. Fadden, c'est que quand on regarde certains des documents
9 qu'on a vus ce matin avec de nombreux caviardages, ça peut
10 être le cas qu'il y a des choses caviardées qui, après
11 réflexion, n'auraient pas dû être caviardées. Est-ce que
12 c'est au moins possible, à votre avis?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas eu
14 l'occasion d'écouter le témoignage de M. Fadden plus tôt
15 cette semaine, mais je peux vous dire, et je répéterai ce que
16 j'ai dit ce matin, les experts examinent chaque ligne de ces
17 documents, des gens avec l'expertise en matière de caviardage
18 qui ont consulté d'autres experts dans le sujet.

19 Ce matin, on a vu un excellent... oui, certains
20 documents étaient caviardés au complet, des documents et des
21 rapports de renseignement dont le seul but était d'informer
22 les gens qui avaient les cotes de sécurité. Quand on met ça
23 en contraste avec les documents visant le public, ces
24 documents-là, bien entendu, étaient sans caviardage, aucun.
25 Alors, mon expérience, donc c'est selon la description que je
26 viens de vous fournir.

27 **Me JOHN MATHER:** Avec les avocats de la
28 Commission, vous avez discuté ce matin du fait qu'il y a un

1 enjeu fondamental ici. La tension entre la protection des
2 intérêts de sécurité nationale et l'intérêt du public
3 d'obtenir de l'information sur l'ingérence électorale. Et
4 c'est là il peut y avoir un conflit. On en a parlé. Est-ce
5 que vous croyez que c'est équitable?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, on peut dire que
7 c'est juste, mais c'est important aussi de noter qu'il y a
8 pas une grosse dichotomie entre l'intérêt du public et le
9 besoin de protéger l'information. On peut avoir... l'intérêt
10 du public comprend le fait que l'on puisse, nous, des agences
11 comme le SCRS et le CST dont le mandat parlementaire de
12 recueillir l'information pour protéger les Canadiens, ça
13 c'est dans leur intérêt public, que nous soyons efficaces à
14 faire ce travail.

15 Mais l'intérêt du public invite également à
16 ce que l'information soit, notamment dans le cas de la
17 présente Commission, disponible. Et c'est pour ça que les
18 règles spéciales ont été mises en place. Ce n'est pas des
19 choses comme habituelles. C'est des règles spéciales qui ont
20 été mises de l'avant pour que la Commission puisse rendre la
21 plus grande quantité d'information disponible au grand
22 public.

23 **Me JOHN MATHER:** Nous avons entendu ce que
24 vous avez dit au sujet de l'intérêt du public et du fait
25 qu'il faut garder de l'information confidentielle dans le but
26 de protéger les Canadiens. Moi, ce que je veux faire, c'est
27 fournir du contexte entre l'intérêt du public au sujet de...
28 pour mieux comprendre l'ingérence. Intérêt... ça c'est une

1 autre forme d'intérêt public. Les Canadiens ont le droit de
2 savoir, avec certaines limites, quand et sous quelle forme
3 d'ingérence électorale il y a eu?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

5 **Me JOHN MATHER:** Et comme vous le savez sans
6 doute, l'origine de la présente enquête remonte à des
7 nouvelles publiées par Global News et le Globe and Mail,
8 d'allégations d'ingérence étrangère dans les élections du
9 Canada. Je crois que vous êtes familier avec ces rapports
10 des journaux?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

12 **Me JOHN MATHER:** Et ces rapports décrivent
13 des renseignements classés qui avaient été coulés. Est-ce
14 exact?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Entre autres choses,
16 oui, mais ça comprenait aussi d'autres éléments. C'était pas
17 la seule chose dans ces rapports.

18 **Me JOHN MATHER:** Mais il y avait quelques
19 renseignements classés coulés?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, qui avaient été
21 coulés de façon non autorisée.

22 **Me JOHN MATHER:** Et certains de ces
23 renseignements relevaient du SCRS?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me JOHN MATHER:** Et je crois comprendre que
26 quand des rapports médiatiques... que si rapports médiatiques
27 coulent du renseignement du SCRS, le Service ne peut pas
28 valider ces renseignements une fois que c'est rendu public.

1 Est-ce exact?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est tout à fait
3 exact.

4 **Me JOHN MATHER:** Car cela pourrait révéler
5 d'autres informations classées?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

7 **Me JOHN MATHER:** Et je crois comprendre donc
8 que l'un des effets de cela, c'est qu'on peut avoir des cas
9 où de l'information incorrecte ou inexacte sont mis au
10 dossier public sans correction de votre part?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vous dirais que ce
12 qui s'est produit, ce que nous avons vu, est un danger
13 lorsque de l'information de cette nature est mis dans le
14 domaine du public sans le contexte et l'explication qui
15 doivent. Et il y a possibilité donc là qu'il y a une
16 interprétation qui sera incorrecte... factuellement incorrecte.

17 **Me JOHN MATHER:** Je ne reviendrai pas toutes
18 les allégations de ces rapports médiatiques, Monsieur (sic)
19 le Commissaire, je ne veux pas aller dans la substance de ces
20 allégations, mais de parler de ce qui est dans la conscience
21 du public alors que nous discutons d'intérêt du public en
22 regardant la sécurité nationale.

23 Pour identifier certains rapports, ça
24 comprend le fait que le SCRS avait un dossier sur les
25 activités de Michael Chan dans les élections de 2019 et 2021.
26 Donc, des renseignements avec des opérateurs de
27 renseignements chinois. Ça avait été signalé dans ces
28 articles, oui?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur (sic) le
2 Commissaire, ma compréhension, c'est que le but de l'audience
3 aujourd'hui, c'est de discuter de la partie D de l'enquête.
4 Et je crois que vous savez que je suis préoccupé que l'on
5 s'en va de cette voie ici qui va aller au fonds des choses.

6 **COMMISSAIRE HOGUE :** Nous n'irons pas là. Ne
7 vous en faites pas. C'est une question introductive pour
8 fixer le contexte.

9 **Me JOHN MATHER:** Alors, pour mettre en
10 contexte l'intérêt du public. Je vous demanderai pas de
11 réponse sur le fonds de ces allégations. Ce n'est pas du
12 tout mon intention.

13 Et, encore une fois, c'est de savoir si
14 certaines allégations ont été signalées. Ça a été signalé,
15 semble-t-il, que dans certains cas, des diplomates chinois
16 ont encouragé des donateurs politiques sympathiques de
17 fournir des contributions des candidats préférés par la Chine
18 et qu'une partie de ces dons ont été retournés aux donateurs.
19 Est-ce que c'est une des allégations publiées?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. C'est exact.
21 C'était une des allégations publiées. Exactement comme vous
22 l'avez dit.

23 **Me JOHN MATHER:** Et si je ne dis pas ma
24 question, c'est sous-entendu.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci.

26 **Me JOHN MATHER:** Une autre allégation était
27 le fait que le député libéral Han Dong a fait savoir
28 secrètement à un responsable de la République de Chine de

1 retarder la libération de deux Chinois... deux Canadiens
2 détenus par la Chine? Une allégation?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4 **Me JOHN MATHER:** Et le député conservateur
5 Michael Chong et sa famille étaient ciblés par les Chinois?
6 C'était une allégation?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'en était une.

8 **Me JOHN MATHER:** Encore une fois, je ne vous
9 demande pas de valider ces allégations, mais je crois que
10 vous êtes d'accord avec moi que le public a un intérêt
11 légitime à savoir si ou non ces allégations sont vraies?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est là le nœud de la
13 chose. C'est de savoir comment prendre de l'information qui
14 est dans le domaine public, mais qui n'a pas été validée, de
15 l'information ou des renseignements classés. Mais avec les
16 renseignements classés rendus disponibles à la Commission et
17 trouver la bonne façon d'informer les Canadiens.

18 **Me JOHN MATHER:** Ma question était un petit
19 peu plus simple que cela. Les Canadiens ont-ils, à votre
20 avis, un intérêt pressant et légitime de savoir si les
21 allégations sérieuses -- ce ne sont que des allégations --
22 sont vraies ou peuvent être vérifiées?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je maintiens ma
24 réponse, Madame la Commissaire.

25 **Me JOHN MATHER:** Vous vous souvenez que
26 l'honorable David Johnston a été nommé rapporteur spécial et
27 a fait un examen des allégations dans ces articles
28 médiatiques?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis au courant de
2 cela.

3 **Me JOHN MATHER:** Par un autre système, il a
4 pu, lui, avoir accès, à des documents non coulés sur la
5 question, est-ce exact?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le rapporteur spécial a
7 fourni tous les documents classés de toutes les parties du
8 gouvernement pertinents à son mandat.

9 **Me JOHN MATHER:** Alors, après avoir examiné
10 cette information, M. Johnston est arrivé à la conclusion que
11 quand les renseignements séparés qui ont été (intelligible)
12 étaient considérés dans le contexte de l'ensemble des
13 renseignements, que les questions soulevées étaient moins
14 préoccupantes que signalé par les médias ou, dans certains
15 cas, racontaient une autre histoire. C'était la conclusion
16 de M. Johnston, est-ce exact?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je crois que c'est
18 bien là sa conclusion. Mais encore une fois, je ne suis pas
19 ici pour témoigner au sujet de la validité des constats de
20 M. Johnston.

21 **Me JOHN MATHER:** Je vais vous poser une autre
22 question pour savoir si vous allez être d'accord avec le fait
23 que c'est ça qu'il a donné comme concertation. M. Johnston a
24 également dit que pour comprendre le sérieux des allégations
25 soulevées par les médias, il était donc :

26 « Nécessaire d'examiner les matériaux
27 coulés, ensemble avec d'autres
28 renseignements non coulés, très

1 prudemment et dans le contexte. »

2 (Tel que lu).

3 Savez-vous qu'il a publié cette conclusion?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que c'était
5 l'une de ses conclusions. Également, qu'il est important que
6 s'il y a d'autres questions au sujet des conclusions du très
7 honorable David Johnston, si c'est pertinent à la Commission,
8 il devrait y avoir des éléments de preuve de savoir comment
9 il a pu parler de ces enjeux. Et ça, non seulement le fait
10 qu'il a eu accès à toute l'information classée, mais
11 également avoir certaines informations de publiées pour
12 divulgation et des propositions qui avaient été mis de
13 l'avant par le gouvernement, d'ailleurs.

14 **Me JOHN MATHER:** Alors, M. Vigneault, lorsque
15 M. Johnston parlait de l'information nécessaire qu'il devait
16 examiner... ça me signale que je viens de faire 10 minutes.
17 Alors, mes excuses à mon collègue M. Robson, je vais terminer
18 pour lui céder la parole, comme prévu.

19 Donc, quand M. Johnston... l'information que
20 M. Johnston était nécessaire à examiner, ce qui était
21 l'information non coulée, ça, ça demeure secret? Il n'a pas
22 partagé ça avec le public?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** M. Johnston a eu à sa
24 disponibilité tous les renseignements classifiés à la
25 disposition du gouvernement du Canada qui étaient pertinents
26 à son enquête.

27 **Me JOHN MATHER:** Personne veut interrompre le
28 directeur du SCRS, mais ma question c'est très simplement,

1 est-ce que ça demeure classé? Donc, l'information qui était
2 classée à l'époque demeure classifiée? Oui ou non? Oui?
3 C'est toujours classifié? Est-ce exact?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il n'y a pas eu aucun
5 renseignement déclassifié dans le cas du processus. Toute
6 l'information qui a été publiée par M. Johnston était de
7 l'information non classifiée, dont certains peut comprendre
8 des rapports et les extraits de rapports très classifiés qui,
9 s'ils avaient été publiés, auraient causé un extrêmement
10 grave danger au gouvernement du Canada et à l'intérêt
11 national de sécurité et c'est le processus qu'il a suivi,
12 lui.

13 **Me JOHN MATHER:** Merci. Alors, M. Vigneault,
14 seriez-vous d'accord que quand il s'agit d'un membre du grand
15 public qui n'était pas dans la position de M. Johnston ou
16 celle des avocats ici ou de Madame la Commissaire, si ils
17 veulent tirer des conclusions au sein des allégations
18 sérieuses qui ont été signalées par les médias, ils n'ont pas
19 en mains ou accès à l'information que l'ancien Gouverneur
20 général a dit être nécessaire pour en arriver à la bonne
21 conclusion. Êtes-vous d'accord avec mon énoncé?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je vous dirais à
23 ce sujet, c'est que... c'est qu'il faut faire une distinction
24 entre l'intérêt du public à savoir et la capacité des agences
25 du gouvernement de continuer à faire leur travail à tous les
26 jours pour protéger les Canadiens. C'est ça qui est au cœur
27 de la question.

28 **Me JOHN MATHER:** Vous ne répondez pas

1 vraiment à ma question, mais je comprends pourquoi vous
2 donnez cette explication. Ma question, et c'est très simple,
3 c'est êtes-vous d'accord que les Canadiens qui n'ont pas
4 accès à cette information, qui ne sont pas autorisés à avoir
5 l'accès à l'information, ils n'ont pas accès donc à
6 l'information que l'ancien Gouverneur général a dit être
7 nécessaire pour comprendre le portrait total de ces
8 allégations sérieuses?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** L'énoncé est vrai, mais
10 il faut aussi dire que la capacité consentie à M. Johnston
11 était de fournir l'information aux Canadiens justement pour
12 qu'ils aient un compte de ce qu'il a pu tirer comme
13 conclusion de ces documents classés. Et la commission
14 d'enquête d'aujourd'hui existe pour fournir toutes les
15 informations aux Canadiens et d'autres contextes que
16 nécessaire aux Canadiens.

17 Et donc, c'est important de ne pas toujours
18 réduire ces enjeux à un choix binaire. C'est un peu plus
19 complexe que ça. C'est pour ça qu'il y a cette enquête très
20 sérieuse en cours sur ces...

21 **Me JOHN MATHER:** Êtes-vous d'accord,
22 M. Johnston, que les Canadiens... et je fais une préface.

23 Nous vous entendons et comprenons les raisons
24 pour lesquelles vous nous fournissez de ne pas les
25 transmettre, mais à cause de ces raisons, les Canadiens n'ont
26 pas tous les détails qu'il leur faudrait pour avoir un débat
27 informé sur les questions sérieuses dont ont fait... dont ont
28 parlé les médias?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je répons, c'est
2 qu'on peut avoir une discussion informée importante avec les
3 Canadiens, entre les Canadiens, sans avoir tous les secrets
4 dans le domaine public. Il y a une façon de le faire, et
5 c'est le défi auquel nous faisons face ici.

6 C'est pour ça que nous faisons preuve de
7 transparence. C'est pour ça que nous donnons des exemples de
8 documents publiés pour fin de discussion publique, et c'est
9 pour ça que la commission d'enquête existe, pour pouvoir
10 fournir autant d'information que possible.

11 Et il y a une idée ici très importante, c'est
12 que... l'idée que les Canadiens veulent se protéger en ayant
13 l'information veut aussi dire qu'il y a des agences qui
14 doivent faire leur travail aujourd'hui et demain
15 efficacement. Et c'est pour ça que nous avons un système
16 démocratique. Il y a des règlements, des lois en place pour
17 protéger l'information classifiée. Et c'est l'équilibre que
18 la Commission va devoir évaluer.

19 **Me JOHN MATHER:** Êtes-vous en désaccord avec
20 M. Johnston que l'information nécessaire pour en arriver aux
21 conclusions sur cette question est classifiée et ne peut être
22 divulguée?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pouvez-vous préciser?

24 **Me JOHN MATHER:** M. Johnston a dit il faut
25 voir l'information classifiée pour avoir une conclusion
26 informée. Du moins, c'est ce qu'il dit. Est-ce que vous
27 dites contrairement à lui que cette information n'est pas
28 nécessaire?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** M. Johnston avait un
2 mandat bien précis qui exigeait qu'il regarde l'information
3 classifiée. Et c'est pour ça qu'il en est venu à la
4 conclusion qu'il lui fallait voir l'information classifiée
5 pour pouvoir accomplir son mandat.

6 **Me JOHN MATHER:** Je n'ai plus de questions,
7 Madame la Commissaire. Je vous demande votre indulgence pour
8 M. Robson, j'ai pris beaucoup de son temps et il s'est
9 préparé à ce contre-interrogatoire.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL ROBSON:**

12 **Me MICHAEL ROBSON:** Bonjour, Madame la
13 Commissaire et panel. Je vais essayer d'être bref, parce que
14 je sais que le temps nous est limité pour le contre-
15 interrogatoire.

16 J'aimerais commencer immédiatement avec les
17 documents qui ont été produits pour le processus de la
18 Commission et pour répondre à la demande faite au
19 gouvernement pour les documents caviardés. Mais avant,
20 j'aimerais poser des questions générales.

21 Donc, on a entendu ce matin, et vous
22 conviendrez avec moi que le SCRS produit des rapports aux
23 parlementaires, aux ministres, pour donner de l'information,
24 des résumés de ce qu'il y a dans l'information, n'est-ce pas?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, ce n'est pas ce
26 dont j'ai témoigné. J'ai dit que les documents qui
27 contenaient de l'information classifiée étaient pour le
28 gouvernement, pas pour les parlementaires, il y a une

1 distinction. Donc, les gens qui ont les bonnes cotes de
2 sécurité et qui ont le besoin et la capacité de savoir.

3 **Me MICHAEL ROBSON:** Oui, mais les rapports
4 eux-mêmes comprennent des informations brutes et des analyses
5 qui ont été faites par les agents du SCRS?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, mais c'est
7 l'auditoire qui change, ce qu'il faut préciser.

8 **Me MICHAEL ROBSON:** Oui, et ces documents
9 sont classifiés. On a entendu ce matin qu'ils peuvent être
10 classifiés à un certain niveau à cause d'un élément
11 d'information ou deux dans le document?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

13 **Me MICHAEL ROBSON:** Est-il possible que si
14 cette information est caviardée ou nettoyée, que ce document
15 puisse être déclassifié ou transféré à un autre niveau?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

17 **Me MICHAEL ROBSON:** J'aimerais qu'on prenne
18 le document CAN-5770 (sic). Donc, voici un document du 29
19 novembre 2019 du SCRS. Si on regarde un peu plus bas, une
20 des choses qu'on voit immédiatement, c'est que l'information
21 a été caviardée pour la plupart? On peut le voir à l'écran.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

23 **Me MICHAEL ROBSON:** Et ce matin, on a parlé
24 de la raison pour laquelle c'était biffé. Donc, lorsqu'on
25 regarde ces documents, le panel disait génériquement pourquoi
26 les documents pouvaient être caviardés, pas juste celui-ci?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

28 **Me MICHAEL ROBSON:** Et ce n'est pas pourquoi

1 nous sommes ici aujourd'hui?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

3 **Me MICHAEL ROBSON:** Mais la seule façon de
4 savoir ce qu'il y a dans ce document, ce serait de voir un
5 document intégral sans caviardage et que quelqu'un nous
6 explique les raisons des caviardages?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Bien, on est ici pour
8 expliquer le processus, pas un document en particulier, mais
9 oui.

10 Vous voulez...

11 **M. DANIEL ROGERS:** Peut-être, si j'ai bien
12 compris votre question, vous avez dit la seule façon de
13 comprendre le document, je dirais plutôt que des descriptions
14 ou des résumés sont aussi possibles sans révéler
15 l'information préjudiciable.

16 **Me MICHAEL ROBSON:** Mais pour s'assurer que
17 les résumés soient précis, il faudrait que quelqu'un ait vu
18 l'information au complet sans caviardage et confirme la
19 précision?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

21 **Me MICHAEL ROBSON:** Et ce document, celui qui
22 est à l'écran, si on pouvait remonter un peu, c'est très
23 secret et pour visionnement canadien.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me MICHAEL ROBSON:** Et sur cette page, on dit
26 que « les détails suivants, les irrégularités et les
27 activités PRC, FI. » Et PRC, ce serait la République de
28 Chine? Et FI, ce serait ingérence étrangère?

1 (Interprétation manquante).

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous reste une minute.

3 **Me MICHAEL ROBSON:** Mais ce n'est pas
4 divulgué, M. Vigneault, vous avez parlé d'ingérence publique
5 depuis... depuis 2018?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, depuis 2018.

7 **Me MICHAEL ROBSON:** Et ce rapport date de
8 2019, au mois de novembre?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exactement.

10 **Me MICHAEL ROBSON:** Et il y a peut-être de
11 l'information dans ce rapport qui ont fait l'objet de
12 rapports publics depuis?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, mais pour que ce
14 soit clair, sur lequel il y a eu des rapports dans le public,
15 ça ne veut pas dire que c'est déclassifié.

16 **Me MICHAEL ROBSON:** Oui, mais si quelqu'un le
17 regardait de façon non caviardée, il pourrait reconnaître que
18 ça a été divulgué au public et que c'est dans le domaine
19 public?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est possible. Je ne
21 me souviens pas des détails exacts de ce rapport. Mais comme
22 ça a été dit par votre collègue, l'autre avocat,
23 l'information classifiée est peut-être du domaine public,
24 mais il peut demeurer quelque chose ou il y a peut-être
25 quelque chose de préjudiciable ou non.

26 **Me MICHAEL ROBSON:** Madame, j'ai une dernière
27 question.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est votre dernière

1 question.

2 **Me MICHAEL ROBSON:** Pour que la Commission
3 confirme que ce soit le cas, il faudrait qu'ils puissent voir
4 la version non caviardée du document et pour vérifier ces
5 suppositions?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** La Commission a
7 l'explication de chacune des raisons pour lesquelles ce
8 document, cette portion a été caviardée. Mais la Commission
9 a toute l'information de toutes les agences du gouvernement
10 pertinents au mandat pour pouvoir tout lire.

11 **Me MICHAEL ROBSON:** Jen'ai plus de
12 questions.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Me Leblanc. Je comprends que c'est vous,
15 exclusivement, qui interrogez?

16 **Me LEBLANC:** Ce sera le cas, Madame la
17 Commissaire.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** O.k. Merci.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Bonjour. Je suis
21 Christian Leblanc. Je représente la Coalition des médias
22 avec la Société Radio-Canada/CBC, journal La Presse, CTV,
23 Global, Torstar, Médias QMI et Groupe TVA.

24 Désolé de le dire, mais mes questions seront
25 surtout pour vous, M. Vigneault, mais j'aurai des questions
26 pour M. Rogers aussi.

27 On est ici cette semaine pour s'assurer de
28 trouver des solutions. C'est le défi de la Commission.

1 Donc, vous avez parlé, M. Vigneault, que tous connaissent,
2 c'est-à-dire informer les Canadiens de ce qui s'est passé
3 tout en maintenant, il faut le reconnaître, certains
4 documents, certaines informations secrètes. Mais, de façon
5 pratique et concrète, on a vu des documents qui ont été
6 caviardés par vos services et d'autres, dans certains cas, on
7 a beaucoup d'informations, et d'autres, pas beaucoup. Tout
8 de même, diriez-vous qu'il s'agit d'un exercice qui est
9 important et qui engendre l'information du public canadien de
10 la Commission sur ce qui s'est passé?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Lorsque vous dites cet
12 exercice?

13 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** L'exercice de
14 caviardage, le caviardage des 13 documents.

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Donc, pour que ce soit
17 clair, il y a aussi une lettre de la part du gouvernement qui
18 accompagne ces documents. Je suis persuadé que vous l'avez
19 vue?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Êtes-vous d'accord
22 avec cette lettre?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Dans cette lettre, on
25 demande... on dit que l'exercice prend beaucoup de temps. On a
26 vu 200 heures. Mais dans cette lettre, on dit aussi que ce
27 ne serait pas possible.

28 Pour que ce soit clair, pour le public,

1 pouvez-vous nous assurer que si votre organisation se fait
2 demander par la Commission de faire ce genre d'exercice, elle
3 le fera?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je peux assurer la
5 Commission, la commissaire, que nous respecterons le mandat.
6 Et vous avez notre engagement que nous ferons tout ce qui est
7 dans notre possible pour appuyer la Commission.

8 Il est important pour les Canadiens, pour la
9 Commission de le faire, et s'il faut que la société
10 canadienne devienne plus résiliente, nous le ferons.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Je vous remercie de
12 votre réponse, mais ma question c'est qu'une fois que ce sera
13 terminé, la Commission devra aller de l'avant. Qu'est-ce qui
14 se passera de façon concrète si on vous demande de caviarder
15 des documents, de revoir des documents et de demander si ces
16 documents peuvent être divulgués publiquement? Est-ce que
17 votre ministère, votre organisation pourra faire le travail?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** La Commission a
19 l'engagement de ma part que le SCRS respectera le mandat et
20 l'engagement face à la Commission.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Le mandat comprend
22 toute demande de la Commission de regarder des documents et
23 de voir si une partie des documents classifiés pourrait être
24 divulguée au public?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, absolument.

26 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, merci. C'est
27 vous, M. Rogers, qui avez dit qu'il y avait d'autres façons
28 d'aider la Commission et le public à mieux comprendre, entre

1 autres des résumés.

2 Pourriez-vous mettre à l'écran CFE 2? Il
3 s'agit du Rapport Arar, plus précisément, le rapport sur
4 l'analyse et les recommandations.

5 **--- PIÈCE No. CFE 2:**

6 Report of the Events Relating to
7 Maher Arar - Analysis and
8 Recommendations

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Vous le reconnaissez
10 probablement, ça fait 20 ans que vous y travaillez, donc
11 c'est la commission de Monsieur... sur M. Arar par le juge
12 O'Connor. Je vous lis quelques extraits de ce rapport, page
13 295. C'est « Résumé du SCRS ». Et dans cette partie du
14 Rapport Arar, le juge O'Connor explique ce qui se passe dans
15 le cas de résumés.

16 Je ne vais pas tout vous lire, parce qu'on
17 manque de temps, mais dans le milieu de la page :

18 « Le gouvernement a pris une
19 perspective plus restrictive..

20 À propos des résumés :

21 « ... de ce qui pourrait être divulgué
22 que ce que les avocats de la
23 Commission pensaient. M. Atkey a
24 participé à ce processus dans le rôle
25 d'*amicus curiae* et était d'accord
26 avec la position de l'avocat de la
27 Commission. » (Tel que lu).

28 Ça, c'est sur les résumés qui peuvent être

1 publiés.

2 Chapitre 3.12, processus révisés :

3 « Le gouvernement n'était pas
4 d'accord avec ma décision... »

5 Et c'est moi qui parle, parce qu'il ne
6 pouvait jamais être... s'entendre.

7 « ... de documents à huis clos du SCRS
8 qui m'ont fait revoir certains
9 processus pour l'enquête. La nature
10 des désaccords sur ce qui pouvait
11 être divulgué était tel que je crois
12 que de les résoudre aurait engendré
13 beaucoup de retard et aurait beaucoup
14 nui au travail de la Commission. »
15 (Tel que lu).

16 En fait, je ne sais pas si vous le saviez,
17 mais je peux vous dire que le processus de résumé a été
18 abandonné. Est-ce que vous étiez au courant?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, je ne connais pas
20 ces détails.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Page 301, conclusions
22 par le juge O'Connor. Voici ce qu'il dit :

23 « Si je revois le processus
24 d'enquête, je suis persuadé qu'il a
25 fonctionné aussi bien que possible
26 étant donné la nature des
27 suppositions faites par le
28 gouvernement. » (Tel que lu).

1 NSC, c'est les présomptions de confiance de
2 sécurité nationale?

3 **M. DANIEL ROGERS:** Non, je ne sais pas. Je
4 ne connais pas le document, mais c'est possible.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:**

6 « Mais l'audience publique de
7 l'enquête aurait pu être plus
8 exhaustive qu'elle ne l'était si le
9 gouvernement n'avait pas, pendant
10 plus d'un an, affirmé qu'il y avait
11 des problèmes de sécurité publique,
12 surtout à cause de la décision de
13 caviarder des documents à partir de
14 juin 2005 ou dans ce rapport. » (Tel
15 que lu).

16 Étiez-vous au courant, je veux prendre le mot
17 le plus neutre, des complications qui sont arrivées dans
18 l'enquête Arar sur les résumés?

19 **M. DANIEL ROGERS:** Je connais le contexte en
20 général, mais pas les éléments précis.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Comment pouvez-vous
22 rassurer la Commission et le public que ce sera différent
23 cette fois-ci?

24 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense que ce je peux
25 dire, c'est que j'hésite à faire des liens et des conclusions
26 entre ce processus-là et celui-ci. De ce qu'on a entendu ce
27 matin et de ce que mes collègues ont répété, le gouvernement
28 a augmenté son désir et sa capacité et son application des

1 principes de transparence. Mes collègues sont beaucoup plus
2 publics qu'auparavant.

3 Le gouvernement s'est engagé à un mandat qui
4 comprend l'option de résumer, mais pas exclusivement, un
5 nombre proportionnel de documents caviardés, de huis clos, et
6 la possibilité d'avoir une combinaison de ces processus pour
7 s'assurer que les mandats puissent être respectés et que la
8 transparence soit respectée pour les Canadiens.

9 Ce que je peux dire, c'est que du côté de la
10 fonction publique, nous sommes liés par ce mandat et nous les
11 appliquerons de façon diligente. Et je ne peux pas me
12 prononcer pour ce qui s'est passé il y a 20 ans. Mais j'ai
13 l'optimisme de dire qu'on pourra trouver une meilleure
14 approche cette fois-ci.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Avez-vous discuté au
16 gouvernement comment ces résumés pouvaient être effectués?

17 **M. DANIEL ROGERS:** Le processus de prendre de
18 l'information classifiée et de rédiger des documents pour la
19 divulgation se produit dans le contexte gouvernemental.
20 Donc, l'idée de résumer un document n'est pas nécessairement
21 nouvelle. Comme on l'a dit auparavant, par M. Vigneault,
22 nous l'avons fait pour le rapporteur spécial indépendant. On
23 peut continuer à miser sur ce processus au fur et à mesure
24 que la Commission le décide.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Avez-vous discuté de
26 résumés avec quiconque dans le gouvernement?

27 **M. DANIEL ROGERS:** Dans les délibérations
28 pour savoir comment faciliter le travail de la Commission et

1 le respect de son mandat. Comme représentants, nous avons
2 conclu que les résumés étaient une possibilité.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Avez-vous parlé de
4 résumés avec M. Vigneault?

5 **M. DANIEL ROGERS:** Je ne me souviens pas du
6 temps où on en a discuté, mais je suis persuadé qu'on l'a
7 fait.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
9 si je peux me permettre. Oui, j'ai participé à ces
10 discussions et j'ai versé au dossier que je suis tout à fait
11 confortable avec la façon dont la lettre du 15 décembre a été
12 rédigée de la part du gouvernement. Et je peux rassurer la
13 Commission et les Canadiens que nous voulons absolument
14 respecter le mandat, notamment pour les sommaires.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Alors, M. Vigneault,
16 puisque vous parlez, je partage la préoccupation de vous
17 interrompre qu'a exprimé mon collègue. Mais puisque vous
18 êtes là, avez-vous eu des instructions spécifiques de
19 quiconque que vous devriez, vous et votre agence, vous
20 assurer que des sommaires et les sommaires publics le plus
21 largement disponible soient faits?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il y a eu de nombreuses
23 discussions au gouvernement pour définir le mandat de la
24 présente Commission ainsi que la lettre du 15 décembre. Il y
25 avait aussi le besoin d'appuyer la Commission et d'informer
26 les Canadiens au sujet de l'ingérence étrangère pour pouvoir
27 renforcer la résilience et rassurer les Canadiens, notamment,
28 au sujet des processus électoraux, qu'il y ait donc plus

1 d'information dans le domaine public (intelligible), mais
2 c'est l'engagement que nous avons pris.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Donc, comme nous
4 l'avons exploré antérieur, vous savez que le temps compte, et
5 je me dis que cet engagement de votre part tient également
6 compte du fait que ça peut être réalisé dans le cadre du
7 temps à la disposition de la Commission?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis rassuré que ça
9 pourrait être compliqué, que tous seront motivés à réaliser
10 le mandat de la Commission.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Même réponse pour
12 vous, M. Rogers?

13 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, tout à fait d'accord.

14 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** À la même page, un peu
15 plus bas, vers le milieu, le juge O'Connor écrit :

16 « Toutefois, avec le temps, les
17 conséquences de cette revendication
18 excessive au secret... »

19 Il a dit qu'il y avait... cela était présent,
20 aux fins de la classification des documents. Alors :

21 « ... avec le temps, les conséquences
22 de cette revendication excessive au
23 secret pour cette enquête deviennent
24 claires. Je vous dirais que cela
25 exaspère la transparence et les
26 problèmes d'équité de procédure qui
27 accompagnent toute procédure qui ne
28 peut pas être complètement ouverte à

1 cause des considérations de
2 confidentialité aux fins de la
3 sécurité nationale. Cela aussi fait
4 la promotion du cynisme du
5 gouvernement au sujet des prétentions
6 à la sécurité nationale par le
7 gouvernement. Il est très important
8 que, au début de telles procédures,
9 tous les efforts possibles soient
10 faits pour éviter de revendiquer le
11 secret de façon excessive. »

12 Êtes-vous d'accord?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Première fois que je
14 vois cet énoncé depuis longtemps. Je suis d'accord avec le
15 principe... la teneur du propos. Mais il est également
16 important, Madame la Commissaire, de dire qu'il y a eu 20 ans
17 depuis lors, depuis Arar.

18 La Cour fédérale du Canada, l'Agence d'examen
19 de la sécurité nationale, NSIRA, et la Comité des
20 parlementaires, ont tous accès maintenant aux documents très
21 hautement classés sans caviardage pour leur permettre de
22 faire leur travail. Eux peuvent produire des documents
23 publics, des décisions, et des rapports extraits ou basés sur
24 cette information extrêmement classée. Ça se produit à tous
25 les mois, à toutes les semaines parfois, de tels documents
26 sont publiés. Donc le processus fonctionne.

27 Oui, cela comporte des défis, mais c'est pour
28 ça que la sécurité nationale est très importante. Sa

1 transparence est critique, oui, mais la notion de protection
2 de ce qu'il faut pour faire notre travail, qui est pour
3 protéger les Canadiens.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Permettez-moi d'être
5 plus précis. La dernière phrase :

6 « Il est très important que au début
7 de procédures de la sorte, chaque
8 effort possible soit fait pour éviter
9 les prétentions excessives au
10 secret. » (Tel que lu).

11 Que tout effort possible au début des
12 procédures soit fait.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis d'accord avec la
14 phrase, mais d'après ce que je comprends, je sais pas comment
15 s'applique à la présente procédure. La Commission a tout
16 reçu les documents sans aucun caviardage.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Comprenez-vous qu'à un
18 moment donné, la Commission peut décider, et ça fait partie
19 du mandat, qu'elle voudrait partager le plus possible avec le
20 public certaines informations et que cela pourrait être utile
21 que la Commission sache d'emblée ce qu'elle peut divulguer
22 pour qu'elle puisse le faire le plus rapidement possible?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** La Commission a le même
24 mandat que nous avons tous. Nous avons un engagement de la
25 part de tous d'appuyer ce mandat. Et de ce point de vue là,
26 oui, tout à fait.

27 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Merci. J'aimerais
28 porter votre attention au document, si vous voulez bien

1 l'afficher, MDC 2.

2 --- PIÈCE No. MDC 2:

3 Countering an Evolving Threat: Update
4 on Recommendations to Counter Foreign
5 Interference in Canada's Democratic
6 Institutions

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** M. Vigneault, le
8 rapport s'appelle « Contrer une menace en évolution : Mise à
9 jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence
10 étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes ». On a la version anglaise. Êtes-vous familier avec ce
11 rapport?
12

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** (Interprétation
14 manquante).

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** S'il y a un Leblanc,
16 ce n'est pas moi.

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est Dominic Leblanc.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, et je n'ai pas de
19 relation familiale avec le ministre Leblanc qui comparaitra
20 demain, veuillez consigner au dossier s'il vous plait.

21 Si nous prenons la page 4 de ce rapport. Le
22 rapport est assez catégorique que la meilleure défense pour
23 éviter l'ingérence, c'est doter les citoyens canadiens d'une
24 meilleure connaissance. Je vais le lire en français :

25 « Les quatre rapports font valoir... »

26 Donc, il y a quatre rapports qui fait
27 valoir :

28 « ...que le fait de doter les

1 citoyennes et les citoyens de
2 connaissances constituent la
3 meilleure défense contre ceux qui
4 tentent de s'immiscer dans les
5 processus démocratiques canadiens. »
6 (Tel que lu).

7 Êtes-vous d'accord avec cette phrase?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis non seulement
9 d'accord, mais j'ai moi-même exprimé publiquement à plusieurs
10 reprises cette idée. C'est absolument essentiel qu'on ait
11 des organisations efficaces comme le CST, le SCRS, la
12 Gendarmerie royale et d'autres, pour protéger les Canadiens.
13 Donc, de faire le travail nécessaire.

14 Mais ce n'est pas suffisant pour contrer la
15 menace de l'ingérence étrangère. Il faut que les Canadiens
16 soient éduqués, comprennent, aient de l'information. Et
17 c'est ce qu'on a fait depuis plusieurs années d'essayer de
18 mettre plus d'information possible dans le domaine public.
19 Donc, je suis tout à fait d'accord avec cette recommandation.

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Merci. Et ce que vous
21 venez de dire, maintenant, est-ce que vous êtes d'accord que
22 cette Commission est un excellent forum pour continuer de
23 sensibiliser les Canadiens?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Et ce que vous venez
26 de dire, c'est-à-dire, mettre le plus d'information dans le
27 public, la Commission est bien placée pour le faire
28 également? Vous êtes d'accord avec ça?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** La Commission est très
2 bien placée pour mettre le plus d'information possible dans
3 le domaine public en respectant les termes de référence qui
4 ont été indiqués.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Mr. Rogers?

6 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, je suis d'accord
7 aussi.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Donc, du côté... de
9 votre côté, du côté du gouvernement, vous êtes d'accord que
10 cette Commission est un excellent forum pour poursuivre cette
11 meilleure défense? C'est-à-dire doter les Canadiens du plus
12 d'information possible?

13 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pendant que l'avocat
15 regarde ses notes. Si je peux dire, Madame la Commissaire,
16 c'est... une des choses importantes... évidemment, les procédures
17 font en sorte que ces procédures où on... un peu adverse... qui
18 se produit, mais je pense que c'est vraiment important que
19 pour vous, la Commission, que les Canadiens sachent que c'est
20 pas non seulement parce qu'on a des termes de référence qu'on
21 fait ça, mais parce que, fondamentalement, les professionnels
22 du renseignement qui font ça au jour le jour au Canada, sont
23 tout à fait d'accord de dire que les Canadiens doivent être
24 mieux renseignés pour mieux se protéger.

25 Donc, c'est... je comprends qu'il y a une
26 dynamique ici, mais je pense que c'est vraiment important que
27 tout le monde le comprenne. Il faut qu'il y ait plus de
28 discussion, plus d'engagement, plus de dialogue. Évidemment,

1 tout en respectant... en protégeant ce qui doit être protégé
2 par la loi.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Je suis heureux de
4 vous l'entendre dire, M. Vigneault, et que tout le monde vous
5 l'entendre dire. Juste pour expliquer, il y a pas de
6 processus adversarial (sic), mais je vais vous dire, quand la
7 semaine sera terminée, on est tous d'accord que le droit du
8 public à l'information est important. Que ce droit-là est
9 encore plus important quand on parle d'ingérence étrangère
10 dans leurs élections, complètement.

11 On est aussi très conscient qu'une agence
12 comme la vôtre doit parfois opérer avec un certain niveau de
13 secret. Mes collègues de la Commission et Madame la
14 Commissaire, la semaine prochaine, vont devoir avoir une
15 commission très concrète..

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

17 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** ... et vont être pris
18 avec des façons de faire et des choses secrètes qui ne le
19 sont peut-être pas, ou qui le sont peut-être, et cet esprit
20 de renseigner le public.

21 Et ce qu'on essaie de savoir, et je vous
22 reproche rien, mais au-delà des phrases générales, on essaie
23 de savoir comment concrètement on peut arriver à ce terme.
24 Et je profite de votre présence et de votre grande expérience
25 pour essayer d'en connaître un peu plus. Alors..

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

27 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** ... tout le monde est
28 sur la même page ici. Et je regarde dans le passé ce qui

1 s'est fait, et j'essaie de voir, selon vous, comment on peut
2 éviter les mêmes embuches. Au bénéfice de tous.

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Je pense que la
4 question est... je suis content que vous ayez... de votre dernier
5 énoncé. Mais si on regarde ce qui s'est fait concrètement
6 dans les dernières années, les discours publics, les
7 publications, le groupe de travail sur la sécurité des
8 élections, qui a publié à chaque élection générale, basé sur
9 des documents très, très hautement classifiés, a été capable
10 de publier un rapport non classifié sur la tenue des
11 élections.

12 Le panel qui a été créé par le gouvernement
13 pour être capable... de hauts fonctionnaires, pour superviser
14 la tenue des élections durant la période... en anglais, le
15 writ... dans la période électorale. Les documents qui ont été
16 écrits pour les Canadiens, « Comment se protéger de
17 l'interférence étrangère », en plusieurs langues.

18 Je pense que c'est important aussi de
19 regarder qu'il y a eu des choses très, très concrètes qui ont
20 été faites pour aller dans le même sens que vous dites. Et,
21 donc, quand on met ça en contexte de ce qu'on a dit
22 aujourd'hui, que l'engagement du gouvernement et de, nous,
23 personnellement, des agences, de supporter la Commission, je
24 suis tout à fait d'accord avec votre énoncé.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Merci. Si maintenant
26 on regarde le document MDC 1, (interprétation manquante).

27 ... document sur la transparence en matière de
28 sécurité nationale. Vous connaissez, Monsieur?

1 --- PIÈCE No. MDC 1:

2 National Security Transparency

3 Commitment - Excerpt

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas eu
5 l'occasion d'examiner le présent document, mais je connais
6 l'exercice.

7 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** M. Rogers, j'ai vu
8 vous dire oui.

9 **M. DANIEL ROGERS:** Je suis familier, mais je
10 n'ai pas vu ce document-là depuis un bout de temps.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Alors, je vais vous en
12 lire un extrait du principe numéro 2, qui dit :

13 « L'information ne doit pas être
14 protégée dans le but de protéger
15 l'embarrasement ou de cacher des
16 inefficiences, des erreurs ou des
17 problèmes. » (Tel que lu).

18 Est-ce que vous êtes d'accord avec ce
19 principe, M. Vigneault?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** M. Rogers, vous êtes
22 d'accord?

23 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Nous sommes donc
25 d'accord, je peux vous dire, je pense pas que ça prend, qu'il
26 faut prendre du temps pour ça, vous êtes d'accord à ces
27 principes là et d'autres que le temps, l'effort et le fait
28 que ça peut être compliqué ne rentre pas en ligne de compte?

1 Vous êtes d'accord avec ça, M. Rogers?

2 **M. DANIEL ROGERS:** Je suis que ce n'est pas
3 ce qu'il faut faire, en effet.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Et M. Vigneault?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Même réponse, oui. Mais
6 pour préciser, je suis d'accord avec cet énoncé. Je suis pas
7 sûr exactement comment votre question s'y rattache.

8 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Je veux simplement
9 m'assurer que votre agence, sous votre direction, et selon
10 votre témoignage aujourd'hui, ne ferait pas de caviardage
11 d'information parce que ça protégerait contre l'embarras,
12 cacherait l'efficacité, des erreurs ou des problèmes. Et
13 vous l'avez répondu.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, j'ai répondu. Et
15 je peux vous dire encore une fois de par la Cour fédérale et
16 le Comité national sur la sécurité des parlementaires, et
17 l'Agence de surveillance des activités en matière de
18 sécurité, ils ont accès à tout et s'il y avait quelque chose
19 d'embarrasement, ils l'auraient révélé. Je peux vous dire
20 que non seulement je suis d'accord, mais c'est comme ça que
21 le système fonctionne.

22 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Vous êtes donc
23 d'accord que c'est la même réponse si c'était pour protéger
24 la réputation d'une personne, que vous ne caviarderiez pas
25 quelque chose simplement pour protéger une réputation?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pour préciser, nous ne
27 protégeons pas la réputation de personnes comme moi, mais
28 nous ne donnerons aucune information au public pour protéger

1 la réputation d'une personne autre qui est dans le grand
2 public ou qui a d'autres considérations de vie privée
3 rattachées. C'est une nuance importante ici. Nous avons des
4 règles concernant la vie privée qu'il nous faut respecter si
5 nous voulons agir de façon intelligente. Alors, c'est pas la
6 même chose quelqu'un qui est dans le domaine public et ici,
7 il est pas question d'utiliser la classification pour
8 protéger une personne comme moi de l'embarras.

9 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Ou un élu?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** M. Rogers, vous êtes
12 d'accord avec cela?

13 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, je suis d'accord avec
14 M. Vigneault.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Et bien, Madame la
16 Commissaire, j'ai terminé. Merci beaucoup pour votre temps
17 ici aujourd'hui.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** La prochaine avocate
19 représente la Coalition des droits de la personne,
20 Mme Taylor.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR:**

22 **Me HANNAH TAYLOR:** Bon après-midi,
23 commissaire Hogue, membres du panel.

24 Je m'appelle Hannah Taylor. Je suis
25 conseiller pour la Coalition des droits de la personne. La
26 coalition est compris de groupes communautaires engagés à
27 protéger les droits des diasporas, notamment ceux qui sont
28 vulnérables d'une opération transnationale.

1 Mes questions seront pour M. Tayyeb (sic) et
2 M. Vigneault. Merci M. Rogers, merci d'être là quand même.

3 Alors, Mme Tayyeb, on a entendu ce matin que
4 les équipes spécifiques au CST et SCRS qui traitent de ces
5 questions de classification et spécialisent en fait de
6 s'assurer que l'agence respecte ses obligations légales en
7 matière de divulgation. Mais, pour confirmer, avez-vous été
8 impliqué dans les décisions par rapport à la divulgation de
9 l'information de la part de CST ou d'autres agences que vous
10 avez été dans le passé?

11 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, tout à fait. Dans
12 divers postes, y compris présents postes, où à l'occasion on
13 me demande d'examiner à mon niveau certaines propositions de
14 divulgation.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup. Alors,
16 dans les décisions que vous avez vécues, est-ce que le risque
17 de mort ou de blessure sérieuse ont affecté votre décision
18 par rapport aux décisions que vous avez prises?

19 **Mme ALIA TAYYEB:** Je crois que, en réponse,
20 il faut dire absolument, dans le contexte, quand nous
21 recevons ou recueillons de l'information, s'il y a une menace
22 de tort ou de sévices sérieux, ça peut être une grande
23 variété de questions de sécurité nationale avec une telle
24 menace de mort ou de blessures physiques. La divulgation,
25 pour nous, et la façon que nous ferions alors, c'est, comme
26 je l'ai dit plus tôt, ce serait... c'est que l'autre
27 département du gouvernement serait responsable de cette
28 information. Nous travaillerions de la sorte dans ces

1 circonstances et nous faisons régulièrement très rapidement
2 travailler pour déclasser l'information pour que ça puisse
3 être utilisé par l'agence responsable.

4 Ce que je dis, c'est que ce n'est pas
5 nécessairement le CST qui serait responsable de ces mesures,
6 mais on rendrait l'information responsable à l'agence qui
7 serait responsable de prendre l'action en cause.

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup. Et quand
9 il s'agit de telles décisions, est-ce que l'information a été
10 divulguée dans tous les cas où des menaces de mort ou de
11 blessure sérieuse ont été en cause ou seulement parfois?

12 **Mme ALIA TAYYEB:** C'est difficile à répondre.
13 Selon mon expérience, je ne m'imagine pas que nous n'agirions
14 pas dans un tel cas. Mais je peux pas répondre à la
15 question. Il peut y avoir d'autres circonstances qui ont
16 affecté certains cas, mais règle générale, c'est certainement
17 le cas.

18 **Me HANNAH TAYLOR:** Et dans votre expérience,
19 est-ce que le risque de mort ou de blessure sérieuse a été
20 prise en ligne de compte par rapport à une décision de
21 divulgation seulement quand ça s'applique à un Canadien ou à
22 une personne au Canada? Ou peut-être une autre façon de vous
23 poser la question, est-ce que vous le considérez également
24 quand la personne à risque est une personne associée à une
25 personne au Canada sans nécessairement être située au pays?

26 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui, tout à fait. Et je
27 peux vous dire que au-delà de ça, nous avons des relations
28 avec d'autres agences étrangères qui nous entretenons des

1 rapports à cet effet.

2 **Me HANNAH TAYLOR:** Dernière question pour
3 vous, Mme Tayyeb, à votre connaissance, quand la question de
4 sécurité personnelle est en ligne de compte à une question de
5 divulgation, est-ce que des blessures sérieuses comprend
6 aussi des sévices mentaux sérieux pour les buts de la
7 décision?

8 **Mme ALIA TAYYEB:** Je ne peux pas penser à
9 quoi que ce soit qui tombe dans cette catégorie, mais c'est
10 certainement une chose qui serait considérée.

11 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup, Madame.

12 Je tourne maintenant vers M. Vigneault, en
13 vous remerciant, merci d'être là.

14 Et pour débiter, dans le passé, avez-vous été
15 impliqué dans des décisions de divulguer de l'information
16 dans le but de prendre des mesures pour réduire une menace à
17 la sécurité impliquant des activités de renseignement
18 étrangères ou pour une décision de répondre à la situation, à
19 la menace ou autre?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, je l'ai fait.

21 **Me HANNAH TAYLOR:** Avez-vous été impliqué
22 dans des décisions de divulguer l'information (intelligible)
23 influence étrangère, y compris des actes de répression
24 transnationale contre une communauté de diaspora ciblée?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

26 **Me HANNAH TAYLOR:** Quand c'est là la menace,
27 l'information a été divulguée chaque fois ou seulement
28 parfois?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors, chaque fois qu'il
2 y a un risque de sévices corporels, notre pratique, c'est de
3 s'engager avec la police locale, ou la GRC, le cas échéant,
4 et ainsi nous ne sommes pas une agence d'application de la
5 loi. Si nous avons des renseignements, nous n'avons pas les
6 moyens d'agir nous-même, donc on travaille avec les... la
7 police locale lorsqu'il y a menace de sévices corporels.

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Est-ce que l'information
9 est divulguée lorsqu'il y a des transgressions
10 internationales lorsqu'il y a blessure corporelle ou sans
11 blessure corporelle?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** L'information divulguée
13 sur de la répression transnationale, s'il y a blessure
14 corporelle jusqu'à la sensibilisation, et pour renforcer la
15 résilience.

16 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous avez parlé de
17 l'Article 19 de la *Loi sur le SCRS*, vous la connaissez très
18 bien. Si c'est utile, je peux demander de la poser à
19 l'écran, mais je peux poser la question. J'ai l'impression
20 que le service peut divulguer de l'information obtenue dans
21 son travail lorsque l'information est liée à la conduite des
22 affaires internationales du Canada au ministre des Affaires
23 étrangères ou à la personne désignée par le ministre des
24 Affaires étrangères?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Dans le contexte du
26 ministre, je pense que vous parlez plutôt de l'article 16 de
27 la *Loi sur le SCRS*. Lorsqu'on fait la collecte d'information
28 à l'étranger.

1 **Me HANNAH TAYLOR:** Ce serait l'article 19,
2 peut-être qu'on pourrait l'afficher? Donc, je vous
3 demanderais d'afficher le document soumis à l'onglet HRC-2, à
4 la page 1.

5 **--- PIÈCE No. HRC 2:**

6 Canadian Security Intelligence
7 Service Act, RSC 1985, c C-23

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Et on peut aller à 19(2).
9 Merci.

10 Donc, si on voit ce paragraphe, 19(1),
11 « L'information obtenue pour le
12 fonctionnement ne sera pas divulguée
13 sauf pour cette section. » (Tel que
14 lu).

15 19(2) dit :

16 « Le Service peut divulguer de
17 l'information à l'article (1) pour le
18 rendement de ses devoirs et
19 fonctions, selon cette loi et
20 l'administration... l'application de
21 cette loi, ou tel que requis par
22 toute autre loi, peut divulguer de
23 l'information au paragraphe (b)
24 lorsque l'information est reliée à la
25 conduite des affaires internationales
26 du Canada, au ministre des Affaires
27 étrangères, ou la personne désignée
28 par ce ministre. » (Tel que lu).

1 C'est exact?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Ce serait peut-
3 être plus facile si tout l'article de la loi était là plutôt
4 que certaines parties, mais j'ai confiance que vous ayez bien
5 copié les chiffres. Mais je ne comprends pas votre question
6 non plus.

7 **Me HANNAH TAYLOR:** Oui, je demandais si
8 c'était le cas. Je confirmais votre connaissance. Vous ne
9 participeriez pas à une décision, c'est la décision du
10 ministre lorsqu'il parle de désigner une personne?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, effectivement.
12 L'information relève du SCRS et SCRS a la responsabilité de
13 gérer l'information. C'est pour ça que je pensais que vous
14 parliez de 16, l'article 16 de la loi. Parce que nous
15 effectuons certaines opérations de collectes au nom du
16 ministre des Affaires étrangères. Donc, il y a la
17 responsabilité de la part du ministre des Affaires
18 étrangères, selon l'article 16, de déterminer à qui
19 l'information peut être distribuée. Alors c'est pour ça que
20 ça portait à confusion, votre question.

21 **Me HANNAH TAYLOR:** Oui, j'aurais pu être plus
22 précise.

23 Mais pour préciser, la personne qui est
24 désignée est désignée par le ministre? Vous ne participez
25 pas à la décision de désigner une personne?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Un instant, je relis.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'il vous faut
28 lire toute la section, tout l'article?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, il me faut
2 probablement que je lise le tout. Je sais que vous manquez
3 de temps aussi.

4 **Me HANNAH TAYLOR:** Passons à autre chose.
5 Donc, j'ai une autre question sur cette section. Savez-vous,
6 et si vous ne le savez pas, vous pouvez le dire aussi, mais
7 lorsqu'il s'agit... qui décide si de l'information est liée aux
8 affaires internationales? Est-ce que c'est le SCRS ou
9 Affaires étrangères?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le SCRS détermine, on
11 travaille avec le ministère d'Affaires mondiales, mais c'est
12 un des domaines où le fait que la loi montre son âge, il y a
13 des consultations pour savoir comment moderniser. Donc,
14 c'est peut-être un des domaines où il y aura modernisation,
15 ce n'est pas très clair en 2024.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous reste une minute.

17 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci, Madame la
18 Commissaire.

19 En fait, j'ai une dernière question. La
20 répression transnationale est liée aux affaires nationales?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, absolument. C'est
22 lié aux affaires nationales, mais pas exclusivement. Mais
23 oui.

24 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup,
25 M. Vigneault. Merci, Madame la Commissaire.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 Notre prochaine intervention sera de
28 M. Doody. Vous êtes dans la pièce?

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JON DOODY:

2 **Me JON DOODY:** Bonjour à tous. Je suis Jon
3 Doody. Je représente le Congrès canadien-ukrainien. J'ai
4 quelques questions de suivi sur ce qui a été dit ce matin.

5 Il y a eu des discussions à l'effet que le
6 CST et le SCRS ont reçu des interactions du Cabinet avec des
7 priorités de sécurité nationale. Est-ce exact?

8 **Mme ALIA TAYYEB:** Oui.

9 **Me JON DOODY:** Est-ce que c'est une note du
10 Cabinet?

11 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense que vous parlez
12 des priorités d'information dont M. Vigneault parlait, oui,
13 c'est le Cabinet qui décide.

14 **Me JON DOODY:** C'est le privilège du Cabinet
15 qui le couvre?

16 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, il y a la... les
17 priorités sont classifiées, mais peuvent être vues par la
18 Commission.

19 **Me JON DOODY:** Mais pas pour le public?

20 **M. DANIEL ROGERS:** Non, pas le public.

21 **Me JON DOODY:** Si le privilège du Cabinet est
22 réclamé, il n'y a pas d'équivalent 38. Il n'y a pas
23 d'exemption 38 ou 39?

24 **M. DANIEL ROGERS:** J'aimerais préciser. Une
25 fois que c'est établi, les priorités des renseignements, ce
26 sont des choses qui sont divulguées et la Commission les
27 détient ou pourrait les avoir. Il faudrait que je confirme.
28 Mais c'est disponible.

1 **Me JON DOODY:** Savez-vous si la Commission a
2 reçu ces priorités de renseignement?

3 **M. DANIEL ROGERS:** Je ne sais pas. Je ne
4 suis pas certain.

5 **Me JON DOODY:** La Coalition des médias a posé
6 une question sur la lettre du gouvernement du mois de
7 décembre, le 15 décembre. Vous savez de quelle je parle. À
8 la page 6, le gouvernement a écrit, je cite la lettre :

9 « Ce niveau d'examen n'est pas
10 durable s'il est répété ou à plus
11 long terme. Il est clair que le
12 caviardage à grande échelle ne sera
13 pas une façon productive dans
14 l'échéancier qui est fourni. »

15 Êtes-vous d'accord avec l'opinion du
16 gouvernement que ce ne sera pas possible dans l'échéancier
17 prévu?

18 **M. DANIEL ROGERS:** Ça dépend du volume de
19 documents qui sera choisi pour divulgation et d'autres
20 facteurs, mais je peux m'imaginer que ce soit possible.
21 C'est pour ça que nous sommes du côté du gouvernement, que
22 nous disons qu'il y a la possibilité d'avoir d'autres
23 processus pour arriver à la même fin.

24 **Me JON DOODY:** Mais si on exigeait ce niveau
25 d'examen, est-ce que le gouvernement respecterait la demande?

26 **M. DANIEL ROGERS:** Je dois dire comme
27 M. Vigneault l'a dit, nous sommes absolument liés et nous
28 devons appuyer la Commission.

1 **Me JON DOODY:** Est-ce un des raisonnements
2 pour le processus sur mesure qui est créé pour la Commission?

3 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense qu'on en a parlé
4 plus tôt aujourd'hui, s'il vous plait, collègues, si vous le
5 voulez, mais les documents de renseignement, qui ont été
6 rédigés pour certains lecteurs qui ont une cote de sécurité
7 dans un certain contexte, le caviardage de ces documents ne
8 fournit pas toute l'information et c'est très difficile et ne
9 permet pas d'avoir les résultats optimaux. Donc, je ne
10 dirais pas que c'est un problème d'effort qui nous fait
11 suggérer d'autre chose. Des sommaires, des résumés, le droit
12 de publier des documents sera peut-être plus efficace pour la
13 transparence.

14 **Me JON DOODY:** Qu'est-ce qu'il y a dans ce
15 processus qui le différencie d'un processus traditionnel?

16 **M. DANIEL ROGERS:** Lorsqu'on dit sur mesure,
17 on parle du fait qu'il y a un processus très précis dans la
18 lettre, que Alia et David ont expliqué plus tôt, sur la
19 remise en question. Il existe un processus dans la fonction
20 publique qui pourrait répondre à une demande de la
21 Commission. C'est en réponse à un droit de la Commission.

22 Comme mon collègue l'a dit, ce n'est pas
23 comme d'habitude, parce que à faire comme d'habitude, c'est...
24 on reçoit une demande et on fait le caviardage. On espère
25 avoir un processus plus participatif où nous maximisons
26 l'utilisation du temps dont dispose la Commission.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si c'est utile, je peux
28 donner un exemple.

1 Si la Commission, lors de son travail, a une
2 question, il y a de l'information qui précise une question,
3 et la Commission ou la commissaire disait : « Je veux pouvoir
4 dire quelque chose publiquement sur ceci, je dois pouvoir
5 dire quelque chose sur cette question », il y a deux
6 approches.

7 Un, on peut demander au gouvernement d'écrire
8 des sommaires ou des résumés de ces rapports, et aussi écrits
9 pour divulgation. La Commission peut rédiger un sommaire
10 elle-même et travailler avec le gouvernement pour pouvoir
11 dire quelles sont les portions qui pourraient être
12 préjudiciables à la sécurité nationale si elles étaient
13 divulguées. Donc, c'est une communication pour que
14 l'intention de la commissaire puisse être atteinte et que des
15 mots soient rajustés pour ne pas révéler les sources
16 humaines, techniques, ou l'information provenant d'une tierce
17 partie.

18 **Me JON DOODY:** Les sommaires, l'information
19 caviardée, ce ne sont pas de nouvelles mesures?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, mais ce qui se
21 passe, comme je l'ai dit avec les deux commissions d'examen,
22 NSIRA et NSICOP, l'agence de révision des renseignements de
23 sécurité, NSICOP, comité des parlementaires sur la sécurité,
24 ils écrivent en sachant qu'ils veulent que le rapport soit
25 divulgué. Ils fournissent le rapport et on dit que cette
26 information, si elle était divulguée, ce serait
27 préjudiciable, si on le disait plutôt de cette façon, on
28 pourrait le divulguer.

1 C'est pour ça que ce n'est pas la pratique
2 normale de faire des sommaires de façon continue. C'est la
3 même chose pour les demandes d'accès à l'information. Le
4 document est pris et toute l'information dans chacune des
5 catégories peut être éliminée. C'est là où on reçoit des
6 documents avec de l'information biffée en noir.

7 **Mme ALIA TAYYEB:** Votre question, c'est ce
8 qu'il y a de nouveau dans ce domaine. Ce qu'il y a de
9 différent, c'est le processus modifié. C'est-à-dire que dès
10 que quelque chose pourrait être problématique, c'est soulevé
11 dans l'organisation pour tenter d'avoir la meilleure
12 solution.

13 Donc, vous avez raison, la rédaction de
14 sommaires a déjà été utilisée, mais c'est le processus
15 proactif qui est nouveau.

16 **Me JON DOODY:** C'est la rapidité du
17 traitement de l'information?

18 **Mme ALIA TAYYEB:** Et la recherche proactive
19 de solutions en même temps.

20 **Me JON DOODY:** Comme ça a été dit plus tôt
21 aujourd'hui, malgré le caviardage, la Commission a accès au
22 document sans caviardage. Est-ce que ça fait partie des
23 décisions, la Commission sait tout, est-ce que ça a un impact
24 sur ce qui peut être divulgué au public?

25 **Mme ALIA TAYYEB:** Non, pas du point de vue du
26 CST.

27 **M. DANIEL ROGERS:** Comme ça a été dit
28 auparavant, le gouvernement doit voir, ligne par ligne, avec

1 des experts dans le domaine et savoir pourquoi l'information
2 doit être caviardée. Ça ne change rien, mais ça démontre
3 qu'il nous faut suivre le processus avec foi, avec bonne foi,
4 parce qu'il y a des gens qui verront le document non
5 caviardé, la Commission, et donc il faut agir en bonne foi,
6 ce que nous faisons.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si vous me permettez
8 d'ajouter, le mandat fournit aussi la capacité de la
9 commissaire d'avoir des audiences *ex parte*, qui donne aux
10 avocats et à la commissaire la possibilité de poser des
11 questions sur de l'information très, très classifiée, et nous
12 pouvons nous concentrer sur la question avec toute
13 l'information disponible. Donc, c'est l'occasion pour la
14 commissaire et ses avocats de déterminer comment ils voudront
15 l'utiliser pour examiner une question et déterminer quoi et
16 comment ça devrait être rendu public auparavant... par la
17 suite.

18 **Me JON DOODY:** Pour vous trois, s'il y a des
19 séances à huis clos, les participants n'auront pas droit de
20 faire des soumissions. Avez-vous des suggestions sur la
21 façon dont le public, grâce aux participants, pourrait avoir
22 une participation dans les audiences à huis clos, *amicus* ou
23 d'autres? Avez-vous des recommandations sur comment le
24 public peut participer activement aux audiences à huis clos?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je m'en remets à la
26 Commission pour prendre une décision sur ce sujet.

27 **Me JON DOODY:** Pas de suggestions, pas
28 d'aide, c'est ce que la Commission trouvera?

1 **M. DANIEL ROGERS:** La Commission peut poser
2 des questions au nom d'autres. Nous pouvons soumettre des
3 réponses, mais il s'agit de possibilités que nous pouvons
4 envisager avec la Commission.

5 **Me JON DOODY:** Merci. Je n'ai pas d'autres
6 questions.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **Me NATALIA RODRIGUEZ:** Madame la Commissaire,
9 Natalia Rodriguez. Peut-être que ce serait le temps
10 maintenant de prendre la pause de l'après-midi. Merci.

11 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît. La
12 séance est en pause pour 20 minutes.

13 --- L'audience est suspendue à 15 h 11

14 --- L'audience est reprise à 15 h 33

15 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

16 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
17 étrangère a repris.

18 --- **M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

19 --- **M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:**

20 --- **Mme ALIA TAYYEB, Sous la même affirmation:**

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, maintenant c'est
22 Me Sirois pour the Russian Canadian Democratic Alliance.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la
25 Commissaire.

26 Merci aussi aux panélistes d'être ici
27 aujourd'hui pour ces enjeux très importants auxquels nous
28 faisons face.

1 (Interprétation manquante)... sans but lucratif
2 qui appuie le développement de la communauté russo-canadienne
3 au sein des idéaux de la démocratie, des droits de la
4 personne, des libertés civiles et de la règle de loi.

5 Je vais poser quelques questions concernant
6 l'ingérence étrangère par la Russie et l'incidence
7 disproportionnée sur les membres de la diaspora russe au
8 Canada.

9 Premièrement, Directeur Vigneault, j'aimerais
10 revenir sur une réponse que vous avez donnée à mon collègue,
11 à mon confrère John Mather, plus tôt, cet après-midi. Vous
12 avez dit, et je paraphrase à partir de mes notes :

13 « (Interprétation manquante)... plus
14 d'information pour se protéger, mais
15 comptent également sur les agences de
16 sécurité de travailler de façon
17 efficace pour les protéger. » (Tel
18 que lu).

19 Vous êtes toujours d'accord avec cette
20 affirmation?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, la teneur, oui, en
22 général. Oui, absolument.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Êtes-vous d'accord
24 aussi que pour qu'une agence gouvernementale comme le SCRS
25 fonctionne efficacement, il est important que cette agence
26 rende des comptes au public?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. C'est la
28 différence entre une agence de renseignement dans un pays

1 démocratique comme le Canada et de plusieurs autres pays.

2 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, je suis sûr que le
3 RCDA est conscient de cette situation-là, particulièrement.
4 Et cette reddition de compte dont on fait mention passe
5 notamment par la divulgation de documents. Vous êtes
6 d'accord?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pardon? J'ai mal compris
8 la question.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** La reddition qui est
10 importante pour que le SCRS fonctionne efficacement passe
11 notamment par la divulgation de documents au public et dans
12 le cadre d'une commission d'enquête comme celle-ci.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** En partie, oui.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Parfait. Merci.
15 Donc, ça, c'était pour les questions de
16 suivi.

17 Maintenant, j'aimerais qu'on apporte CAN-5824
18 à l'écran, s'il vous plait.

19 Pendant que c'est en train de se... ah, le
20 voilà.

21 Il s'agit d'une mise à jour d'un groupe sur
22 la sécurité des élections en date du 15 septembre 2021, une
23 mise à jour.

24 Puis j'imagine que vous reconnaissez tous ce
25 document, les trois?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Savez-vous à qui était
28 destiné ce rapport? Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut

1 savoir du document?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le groupe de travail, le
3 Task Force, ç'a été mis en place pour regroupe des agences de
4 renseignement et d'application de la *Loi*, donc le CST, le
5 SCRS, la Gendarmerie royale du Canada et Affaires mondiale
6 Canada pour pouvoir combiner tout le renseignement en temps
7 réel, qui potentiellement pouvait affecter, causer de
8 l'interférence étrangère lors d'une élection, et donc, le
9 document a été colligé par ce groupe de travail et remis à
10 plusieurs personnes au sein du gouvernement canadien.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** O.k. Mais on ne sait
12 pas spécifiquement à quelles personnes que ce document a été
13 remis. À quelles personnes ce document a été remis?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Il y a plusieurs
15 personnes. Moi-même, je recevais ce document-là, j'imagine
16 mes collègues aussi dans plusieurs ministères, donc c'était
17 un document d'information sur ce qui se passait lors des
18 élections.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** Tournons à la page 4 du
20 document, s'il vous plait. À la page 4, nous voyons de
21 l'information, l'information très limitée, au sujet de
22 l'ingérence russe.

23 Un peu plus bas, s'il vous plait. Voilà.
24 Encore plus bas. On va aller jusqu'à la page 6, en fait.
25 Presque toute l'information est caviardée dans la section sur
26 l'ingérence russe et l'information qu'on y trouve, je l'ai
27 lue, et c'est une affirmation générale tout simplement. Vous
28 êtes d'accord?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas relu ce
2 document, la version non caviardée, mais selon mon
3 expérience, ce serait toujours le cas. Ça explique de
4 l'information qui est caviardée et de l'information
5 classifiée, et l'information qui est publiée est de
6 l'information que nous pouvions divulguer sans créer de
7 sévices. Parfois, ça crée une impression qu'il n'y a pas...

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, on ne va pas
9 trouver d'informations spécifiques sur quel genre de menaces
10 plus directes qu'il pourrait y avoir pour un groupe
11 spécifique, comme la diaspora russe par exemple.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le but, encore une fois,
13 aujourd'hui, je parle du processus, donc la partie D de la
14 Commission d'enquête, donc un document comme ça, qui encore
15 une fois est un document qui n'est pas écrit pour être rendu
16 public, est écrit pour informer les gens qui ont une cote de
17 sécurité avec un besoin de savoir spécifiquement cette
18 information-là, est écrit pour être le plus utile et précis.
19 Donc, lorsqu'on enlève l'information classifiée, oui, ça peut
20 laisser l'impression ou une certaine impression, mais
21 évidemment je ne suis pas en mesure de parler spécifiquement
22 de la nature de l'information qui n'est pas là, qui a été
23 protégée.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Parfait. J'aimerais
25 qu'on aille au document RCD-7, s'il vous plait. RCD-7.

26 Avant que ça vient à l'écran, c'est le
27 document « Foreign Interference and You », to which you
28 referred this morning.

1 --- PIÈCE No. RCD 7:

2 Foreign Interference and You

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est un document qui
4 explique un peu... qui vise à aider les communautés comme la
5 diaspora russe, mais aussi toutes les autres diasporas et les
6 membres du public, à les sensibiliser à l'interférence
7 étrangère, l'ingérence étrangère, et quelles mesures ils
8 peuvent prendre en réponse à ces menaces.

9 J'imagine que vous êtes familier avec ce
10 document?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Allons à la page 3, en
13 bas, s'il vous plait.

14 On voit... nous voyons une citation qui dit, au
15 dernier paragraphe :

16 « Les acteurs étrangers hostiles
17 ciblent également la fabrique de la
18 société canadienne multiculturelle en
19 essayant d'influencer les communautés
20 canadiennes, y compris par des
21 menaces, de la manipulation, et de la
22 coercion. Certaines de ces
23 communautés sont des cibles
24 vulnérables dans l'ingérence
25 étrangère en provenance d'états qui
26 essaient de les exploiter de diverses
27 pour faire avancer les intérêts de
28 cet état étranger, parfois au

1 détriment des valeurs et des libertés
2 canadiennes. » (Tel que lu).

3 Vous savez, j'imagine, que la diaspora et les
4 membres de leurs familles qui vivent encore dans leur pays
5 d'origine et les membres de la diaspora qui habitent au
6 Canada sont particulièrement ciblés par l'ingérence
7 étrangère.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ils sont souvent des
9 victimes collatérales de l'interférence étrangère, puis
10 l'interférence étrangère va avoir lieu ici au Canada et les
11 familles des victimes dans le pays d'origine vont souvent
12 être mis à mal, vont être victimes, oui, d'interférence
13 étrangère, mais en fait, dans ce cas-là, c'est le
14 gouvernement local qui exerce sa coercition contre ces
15 individus-là.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, cette coercition
17 peut avoir un lien avec des actions avec des membres de la
18 diaspora qui sont au Canada en ce moment.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Des risques sur leur
21 vie.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. C'est un
23 des effets pervers des ingérences étrangères et une des
24 raisons importantes pour lesquelles on en a parlé et on a
25 publié ce document-là.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que ça peut nous
27 amener à dire que la diaspora, les communautés canadiennes de
28 diasporas sont particulièrement affectés par l'ingérence

1 étrangère par rapport au reste de la population?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Une des
3 choses qui est peut-être importante, Madame la Commissaire,
4 c'est que le débat public ou les discussions publiques sur
5 l'interférence étrangère a beaucoup mis l'accent sur les
6 élections, l'intégrité des élections, avec raison, c'est une
7 question fondamentale dans une démocratie, mais lorsqu'on
8 parle d'interférence étrangère, et ce document-là est un bon
9 exemple, il détaille comment les communautés sont
10 vulnérables, les communautés sont victimisées par
11 l'interférence étrangère, et donc, c'est ce qu'on appelle... la
12 conseillère précédente sur les droits humains parlait plus
13 tôt de la répression transnationale, c'est exactement ce
14 genre de choses-là, ce sont les individus qui sont victimes
15 de coercition, de rétribution de la part... ici, au Canada, et,
16 comme vous le mentionniez, leurs familles à l'étranger.

17 Considérant qu'ils sont plus affectés que la
18 population en général, on a entendu l'intérêt de la
19 population en général d'avoir accès à ce type d'informations
20 là sur l'ingérence étrangère, mais considérant que la
21 diaspora est plus affectée que la population en général par
22 l'ingérence étrangère, est-ce qu'on peut dire que la diaspora
23 a encore un plus grand intérêt à avoir accès à cette
24 information-là sur l'ingérence étrangère que la population en
25 général?

26 Je suis d'accord avec l'énoncé de dire que la
27 diaspora qui est ici au Canada, donc les Canadiens d'origine...
28 de différentes origines qui sont ici sont plus souvent

1 victimes, absolument. Il faudrait trouver une façon de leur
2 donner de l'information, de les aider à se protéger.

3 Deux choses spécifiques. Un document comme
4 celui-ci, on l'a traduit dans plusieurs langues, et, si je ne
5 me trompe pas, en russe spécifiquement, pour être capable que
6 les communautés qui n'ont pas nécessairement aussi autant
7 d'affinités avec le français ou l'anglais puissent pouvoir
8 avoir accès à l'information. Également, dans le cas du SCRS
9 on a mis en place... en 2019, on a réalloué des ressources à
10 l'interne pour mettre en place un groupe de consultation avec
11 les communautés canadiennes qui engagent directement les
12 communautés pour pouvoir créer des ponts et des liens entre
13 le SCRS et ces communautés-là.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Super. Merci.

15 Je pense qu'on va demander justement des
16 questions au ministre Leblanc demain sur ce processus-là.
17 C'est très intéressant.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous reste une minute,
19 Me Sirois.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui. Une question.
21 Merci, Madame la Commissaire.

22 Donc, on comprend que la diaspora a un
23 intérêt particulier à avoir accès à ce type d'informations
24 là. Est-ce qu'on peut dire que la diaspora a besoin de
25 l'information sur l'ingérence étrangère, incluant de
26 l'information qui va être divulguée qui concerne le travail
27 de cette commission-là, pour mieux se protéger contre
28 l'ingérence étrangère pour les questions importantes comme la

1 sécurité, leur liberté, leurs droits fondamentaux, et cetera?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument, et je pense
3 que c'est exactement le nœud de la question ici : comment
4 est-ce que, avec l'information, les connaissances que le
5 gouvernement a, comment est-ce qu'on est capable d'aider les
6 populations. Il y a non seulement le gouvernement, mais il y
7 a d'autres entités qui peuvent le faire, mais si on veut être
8 capable de continuer à faire ce travail-là, être capable
9 d'intervenir spécifiquement comme, y compris quand il y a des
10 menaces à l'intégrité physique ou à la vie des gens, qu'on
11 soit capable également de pouvoir protéger notre façon
12 d'opérer. Et donc, ces deux éléments-là ne doivent pas être
13 mis en contradiction, on doit avoir la transparence et on
14 doit garder et conserver l'habileté de travailler et de faire
15 le travail de renseignement qui est nécessaire.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** O.k. Merci beaucoup.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18 Alors, (interprétation manquante).

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Madame la
21 Commissaire. Je suis Sujit Choudhry, conseiller de Jenny
22 Kwan, membre du Parlement pour Vancouver-Est.

23 Alors, mes questions seront d'une portée plus
24 étroite que certains de mes collègues jusqu'à maintenant et
25 proviennent de deux phrases dans vos sommaires respectifs.
26 Alors ça peut être utile d'afficher le document WIT-3, à la
27 page 19, au milieu de la page. Il s'agit là, je pense que
28 M. Rogers a parlé à ce moment-là. Page 18, plutôt. Si vous

1 pouvez descendre, s'il vous plait. Voilà, un peu plus haut.

2 Le paragraphe qui débute avec : « Si une
3 personne... ». Alors, il y a deux phrases ici sur lesquelles
4 je veux poser des questions. La première phrase :

5 « Si une personne n'a pas la cote de
6 sécurité appropriée, mais que le BCP
7 a besoin de communiquer certains
8 matériaux, il sera peut-être un
9 processus pour accorder la cote de
10 sécurité ou la préparation
11 (intelligible). » (Tel que lu).

12 Comme solution de rechange, on peut nettoyer
13 le document pour réduire le niveau de cote de sécurité.

14 Alors je regrette qu'on a très peu de temps,
15 mais je suis bien content que M. Vigneault soit ici.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Interprétation
17 manquante).

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Excusez. J'ai tapé le
19 micro avec ma main. Pour m'excuser. Mes questions sont
20 dirigées à M. Rogers et M. Vigneault.

21 Et ce que je veux essayer de comprendre ici,
22 c'est comment cela fonctionne du point de vue de la
23 machinerie du gouvernement... du fonctionnement du
24 gouvernement. Je vais tout d'abord regarder quelques
25 exemples par rapport aux cotes de sécurité pour les
26 parlementaires.

27 Et le premier exemple a lieu à partir d'une
28 recommandation fait par le rapporteur spécial, l'honorable

1 David Johnston. Et, comme vous le savez, il a recommandé
2 dans son rapport que le gouvernement lance immédiatement un
3 processus de travailler avec les chefs de l'opposition pour
4 leur accorder à eux une cote de sécurité leur permettant
5 ainsi de voir les documents classifiés.

6 Et je vais vous poser donc quelques questions
7 au sujet de comment ce processus a fonctionné, sans bien sûr
8 entrer dans le fond de ce qu'ils ont pu examiner comme
9 documents.

10 Alors, est-il le cas que après le présent
11 rapport, au mois de mai, en 2023, le SCRS et le BCP ont-ils
12 reçu instruction de travailler avec les chefs de l'opposition
13 pour voir s'ils étaient intéressés à obtenir les cotes de
14 sécurité nécessaires?

15 **M. DANIEL ROGERS:** Ma compréhension, c'est
16 que, oui, les chefs de l'opposition ont été invités à
17 demander la cote de sécurité, ce que le bureau du Conseil
18 privé aurait administré. Les cotes de sécurité pour nous
19 tous ont un processus que nous connaissons tous. Et c'est
20 chose que nous avons lancé sous cette instruction du
21 gouvernement, donc, pour les chefs de l'opposition qui ont
22 choisi de s'en prévaloir. Nous avons fait les documents
23 nécessaires.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais M. Singh, chef du
25 NPD, a choisi de se prévaloir de la possibilité? Et je crois
26 comprendre que M. Singh avait également demandé que cette
27 cote soit accordée à quelques-uns des membres de son parti ou
28 de ses aides?

1 **M. DANIEL ROGERS:** C'est exact, il l'a
2 demandé.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors combien... à combien
4 de personnes a-t-il demandé qu'on accorde cette cote?

5 **M. DANIEL ROGERS:** Au moins un, je me
6 souviens.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et je crois que M. Singh
8 a obtenu une cote de sécurité?

9 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, c'est exact. On peut
10 le dire.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que ça a été le
12 cas pour son aide ou ses aides?

13 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous savez le
15 temps nécessaire pour le processus de vérification?

16 **M. DANIEL ROGERS:** Je ne me rappelle pas le
17 temps nécessaire.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, j'aimerais la même
19 question au sujet du comité des parlementaires, qu'on a
20 entendu. Comme vous savez, selon la loi et selon les
21 règlements, il est nécessaire que les membres de ce comité
22 des parlementaires obtiennent une cote de sécurité top
23 secret.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pouvez nous dire
25 qu'est-ce que c'est que NSICOP?

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est le Comité des
27 parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement,
28 CPNSR en français. Et M. Vigneault l'a mentionné plusieurs

1 fois durant son témoignage.

2 Donc, les membres du CPNSR sont des sénateurs
3 et des membres du Parlement?

4 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, il est exigé d'un
6 membre du CPNSR d'avoir un processus de cote de sécurité?

7 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Selon vous, le processus
9 dure combien de temps?

10 **M. DANIEL ROGERS:** Ces processus dépendent de
11 la complexité du cas lui-même. Je ne peux pas vous dire
12 exactement, de but en blanc, combien de temps ça peut
13 prendre. Ça peut être des semaines ou des mois.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, j'aimerais revenir
15 à la deuxième phrase de la page 18 de votre entrevue.
16 J'aimerais poser quelques questions sur la divulgation
17 d'information classifiée aux parlementaires. Si vous pouviez
18 mettre à l'écran, s'il vous plait, le document suivant : JKW,
19 plusieurs zéros, 21.

20 **--- PIÈCE No. JKW 21:**

21 Ministerial Direction on Threats to
22 the Security of Canada Directed at
23 Parliament and Parliamentarians

24 **M. DANIEL ROGERS:** Pendant qu'on cherche ce
25 document, puis-je prendre l'occasion de préciser ce que j'ai
26 dit?

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, bien sûr.

28 **M. DANIEL ROGERS:** Pour que ce soit clair,

1 lorsque je parlais des phrases que vous avez citées, je
2 disais que ce ne sont pas tous les fonctionnaires publics qui
3 ont la même cote de sécurité. Il peut y avoir un rapport de
4 renseignement qui est nécessaire pour un fonctionnaire ou un
5 autre membre de la communauté de la sécurité, c'est peut-être
6 très secret, tandis que la personne n'a qu'une cote secrète.
7 Et je comprends que ce n'est pas vos questions, mais c'est ce
8 que je voulais dire.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci de vos précisions,
10 Monsieur.

11 Donc, les membres du panel, vous verrez ce
12 qu'on a à l'écran. Il s'agit d'une directive ministérielle
13 sur les menaces à la sécurité du Canada dirigée vers le
14 Parlement et les parlementaires. Vous connaissez tous ce
15 document? Et comme vous savez, ça a été divulgué le 16 mai
16 2023, l'article 16(2) de la *Loi sur le SCRS* par le ministre
17 de la Sécurité publique.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** L'article 3, s'il vous
20 plait. Donc, j'aimerais vous lire l'article 3, pour les
21 membres du public qui nous regardent, ça dit :

22 « Le SCRS tentera, quand possible
23 selon la loi, et tout en protégeant
24 la sécurité et l'intégrité des
25 enquêtes et de la sécurité nationale,
26 de s'assurer que les parlementaires
27 soient informés de menaces à la
28 sécurité du Canada qui sont dirigées

1 vers eux. Divulgations directes ou
2 avec d'autres organismes comme le
3 gouvernement du Canada, les
4 ministères, la GRC, l'application de
5 la loi, tel que le permet la loi. »
6 (Tel que lu).

7 Donc, j'ai une question sur la façon dont cet
8 article fonctionne en réalité. Est-ce que cet article
9 autoriserait le SCRS de divulguer de l'information classifiée
10 à un parlementaire?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Cette directive n'a pas...
12 n'annule pas la loi. La loi s'applique. Pour effectuer
13 l'intention de cet article, il y a deux façons, c'est-à-dire
14 que le SCRS, si c'est nous, le SCRS peut discuter avec le
15 membre du Parlement, divulguer de l'information qui n'est pas
16 classifiée. Et cette information est fournie par un
17 professionnel du renseignement qui comprend l'information
18 classifiée, fournit l'information au député ou sénateur de
19 façon non classifiée, mais en comprenant ce qui est
20 classifié. Donc, ça c'est un processus.

21 Si, pour arriver à cette fin, s'il fallait
22 utiliser de l'information classifiée, le SCRS peut utiliser
23 12(1) de la *Loi sur le SCRS* et faire des mesures de réduction
24 de la menace qui permettent à la divulgation d'information
25 classifiée avec l'intention précise de réduire la menace.
26 Donc, c'est très clair, c'est ce que la loi prévoit.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et pour revenir à ce que
28 vous avez dit, M. Vigneault, lorsque le SCRS respecte 12(1)

1 de la *Loi sur le SCRS*, le récipiendaire de cette information
2 classifiée n'aura jamais... ne doit pas nécessairement avoir de
3 cote de sécurité?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est vrai, la personne
5 est informée de la nature de l'information du préjudice
6 potentiel, si cette information était rediffusée au public,
7 et conseiller de ne pas divulguer publiquement cette
8 information.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ce qui me mène à ma
10 dernière question. Sur les breffages de mai 2023 que le SCRS
11 a offert à Kwan, Chong et député O'Toole pour les informer
12 qu'ils étaient cible d'ingérence étrangère.

13 Je sais qu'on ne peut pas vous parler du
14 contenu de ces séances de breffage, mais je veux comprendre
15 le cadre juridique et politique dans lequel ces breffages se
16 sont produits. Ces breffages se sont-ils passés selon 12(1)
17 de la *Loi du SCRS*?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
19 je pense que c'est un territoire qui n'est pas couvert par le
20 mandat de la Commission. Je pourrais y répondre en temps et
21 lieu lorsque la Commission le jugera opportun.

22 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame la Commissaire,
23 j'allais poser mon opposition, mais ça a été fait à ma place.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous avez raison, ça va
25 au-delà de ce que nous faisons cette semaine dans les
26 audiences.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci de votre temps.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 Me van Ert, pour M. Michael Chong.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

3 **Me GIB van ERT:** Madame la Commissaire, je
4 suis Gib van Ert pour l'honorable Michael Chong, député.

5 Directeur, ce matin vous avez témoigné sur
6 certains produits de renseignement que le Service produit
7 l'intelligence brute, les renseignements bruts, les notes de
8 breffage, les évaluations. Je veux poser une question sur ce
9 qui fait partie des notes de breffage, je crois, mais vous me
10 le direz, c'est-à-dire les notes de gestion de questions.
11 Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je donne une réponse
13 générale.

14 **Me BARNEY BRUCKER:** Un instant. J'ai de la
15 difficulté à voir à quoi ça servira, peut-être A ou B, mais
16 peut-être qu'on y arrivera pas aujourd'hui.

17 **Me GIB van ERT:** On a entendu de
18 l'information sur les produits de renseignement que le
19 Service prépare. Je crois qu'il s'agit d'un de ces produits
20 et je veux que la Commission comprenne ce qu'est ce produit.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je permets la question
22 pour l'instant, mais je ne vous permettrai pas d'aller trop
23 loin dans cette voie. J'aimerais savoir de quoi il s'agit,
24 mais...

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce genre de note, c'est
26 issues management, gestion d'une question. C'est lorsque le
27 Service veut communiquer de l'information à certaines
28 personnes pour les informer d'une préoccupation

1 opérationnelle, une question médiatique, renseignement. Il
2 s'agit d'un outil dont nous disposons pour pouvoir informer
3 des personnes particulières, donner du contexte et de
4 l'information sur ce que nous ferons avec cette information.

5 Donc, il s'agit d'un document que nous
6 utilisons afin d'informer certaines personnes en particulier,
7 mais contrairement au produit de renseignement, c'est pour
8 des personnes particulières. Cette information cible des
9 personnes bien précises.

10 **Me GIB van ERT:** Merci, Monsieur le
11 Directeur. C'est très utile. Madame la Commissaire, je vais
12 faire un suivi là-dessus, mais pour que tout le monde
13 comprenne, je ne poserai pas de questions sur des NGI
14 particuliers. Je veux comprendre l'instrument, plutôt, la
15 note de gestion d'information.

16 Vous avez dit que ça vise des fonctionnaires
17 cadres. Est-ce qu'il s'agit de sous-ministres, de ministres
18 de la Couronne, de responsables du personnel?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, effectivement.

20 **Me GIB van ERT:** Et vous avez parlé de
21 questions particulières que le Service veut porter à
22 l'attention de ces gens, c'est ça?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est ça.

24 **Me GIB van ERT:** Merci. Cela cible une
25 personne en particulier, corrigez-moi si je m'abuse. J'ai
26 cru comprendre plus tôt aujourd'hui que certaines évaluations
27 de renseignement visent des ministères et il en relève au
28 ministère de déterminer, de façon discrétionnaire, si ça doit

1 être envoyé au plus haut placé ou non, j'ai raison?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense qu'on arrive là
3 à des questions plus spécifiques. Je ne sais pas si je peux
4 continuer à répondre de façon générique avec le contexte.

5 **Me GIB van ERT:** Je recommence. Je parle
6 d'évaluation de renseignement plutôt que des NGIs, des notes.
7 Est-ce que j'ai bien compris qu'une évaluation des
8 renseignements préparée par le Service, parfois, ne sera pas
9 pour une personne en particulier, mais plutôt pour un groupe
10 ou un ministère en particulier?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. On peut avoir des
12 évaluations de renseignement qui ont une distribution plus
13 générale. Parfois, s'il s'agit d'un sujet très sensible,
14 c'est peut-être plus ciblé à certaines personnes. Mais
15 j'ajoute cette nuance, mais je suis d'accord avec ce que vous
16 dites.

17 **Me GIB van ERT:** Je reviens aux NGIs, aux
18 notes. Vous dites qu'il s'agit de documents, de documents
19 sensibles, vous ne les envoyez pas par courriel, n'est-ce
20 pas?

21 **Me BARNEY BRUCKER:** La question, ce sera
22 probablement de savoir si les notes de gestion d'information
23 sont caviardées, parce que c'est la seule chose qui serait
24 pertinente.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, je dois dire que
26 j'ai de la difficulté à comprendre ce que vous faites avec le
27 contexte de cette semaine.

28 **Me GIB van ERT:** Vous pensez que je devrais

1 attendre... on devrait attendre à mars?

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est une suggestion
3 que je vous fais.

4 **Me GIB van ERT:** Merci. Très bien. Dans ce
5 cas, à la prochaine, Monsieur le Directeur. J'espère vous
6 revoir dans un mois.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vous remercie.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je crois que c'est votre
9 tour, Me Brucker.

10 **Me BARNEY BRUCKER:** Vous serez très contents
11 des nouvelles que je vous annonce, le gouvernement n'a pas de
12 questions.

13 **Me GORDON CAMERON:** Pas de ré-interrogatoire.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça signifie que nous
15 avons terminé notre journée. Mesdames et Messieurs, nous
16 nous revoyons demain à 10 h, demain matin. Demain matin,
17 10 h. Merci.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci beaucoup.

19 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

20 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
21 étrangère est levée jusqu'à demain à 10 h.

22 --- L'audience est suspendue à 16 h 04

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officiel,
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien